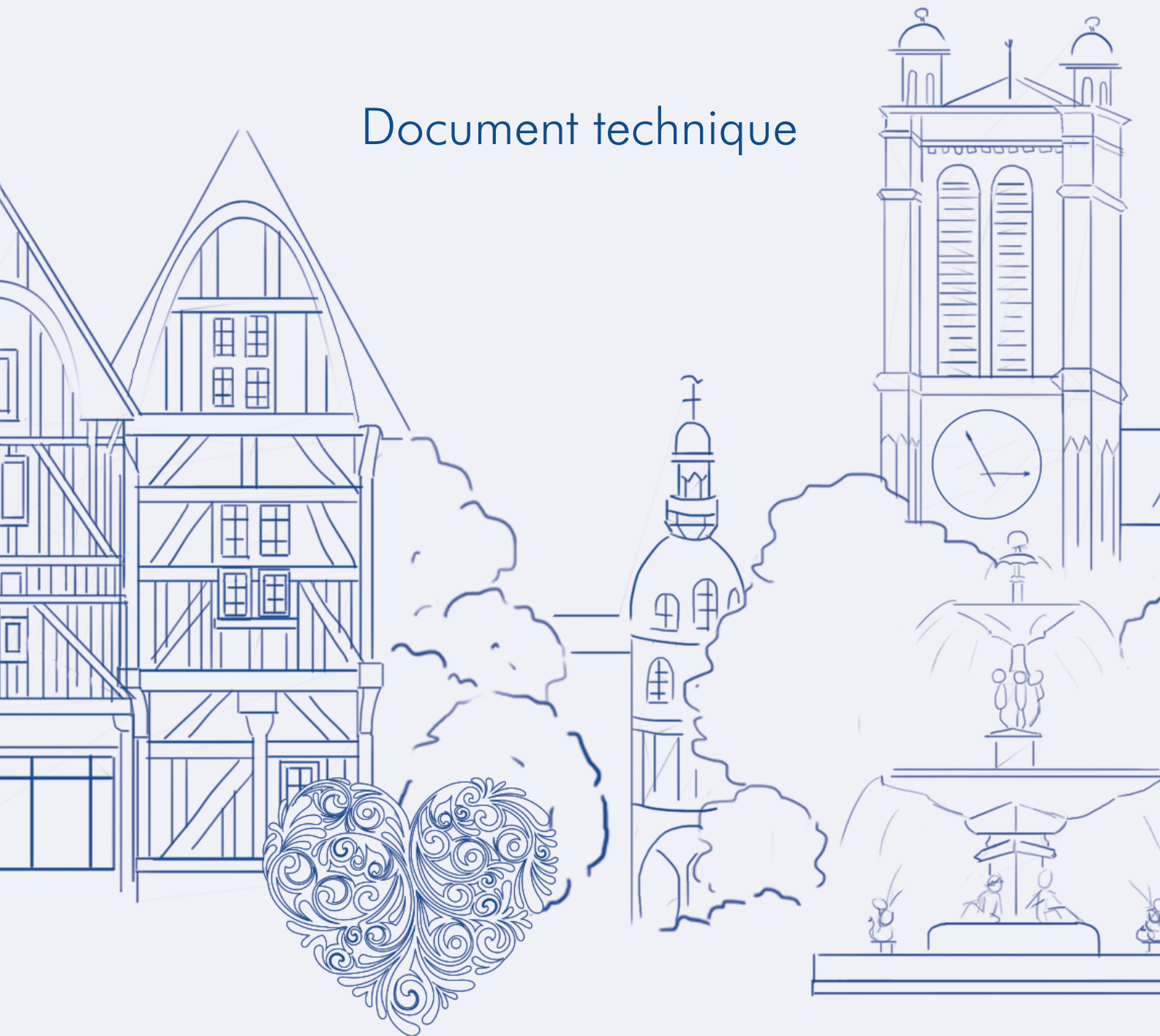
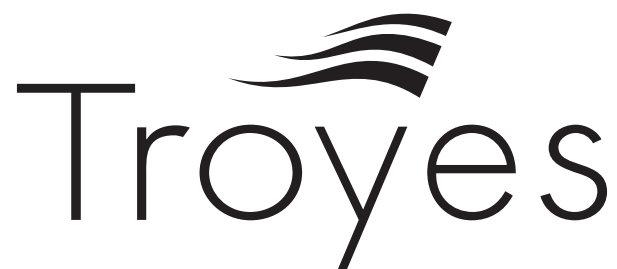


Budget primitif 2016

Troyes

Document technique





Budget primitif 2016

Document technique

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - VILLE DE TROYES (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21100374400011

POSTE COMPTABLE : TRESORIER TROYES MUNICIPALE

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	30
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	31
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	39
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	41
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	44
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	45
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	47
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	48

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	53
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	60
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	61
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	62

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	63
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	74
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	76
C3.2 - Liste des établissements publics créés	77
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	78
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	79
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	VILLE DE TROYES Budget Principal	BP 2016
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	61 220
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	685
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Commaunauté d'Agglomération du Grand Troyes	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
49 479 867	64 673 719	1 037,92	1 290,80

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) Direction Générale des Collectivités Locales (dernière année connue 2014)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 139	1 461
2	Produit des impositions directes/population	475	571
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 306	1 554
4	Dépenses d'équipement brut/population	316	335
5	Encours de dette/population	877	1 322
6	DGF/population	351	273
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	64,69 %	55,11%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	97,85 %	101,61 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	24,19 %	21,56 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	67,12 %	85,07 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires Délibération n° 2 du 08-04-2015.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	80 515 170,00	80 515 170,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		80 515 170,00	80 515 170,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	29 337 740,00	29 337 740,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		29 337 740,00	29 337 740,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	109 852 910,00	109 852 910,00
----------------------------	-----------------------	-----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	15 540 230,00	0,00	14 821 380,00	14 821 380,00	14 821 380,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	45 296 360,00	0,00	45 185 250,00	45 185 250,00	45 185 250,00
014	Atténuations de produits	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 252 960,00	0,00	7 972 880,00	7 972 880,00	7 972 880,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		69 112 550,00	0,00	67 979 510,00	67 979 510,00	67 979 510,00
66	Charges financières	1 631 010,00	0,00	1 346 000,00	1 346 000,00	1 346 000,00
67	Charges exceptionnelles	327 920,00	0,00	522 490,00	522 490,00	522 490,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		71 071 480,00	0,00	69 848 000,00	69 848 000,00	69 848 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	6 632 490,00	0,00	7 432 570,00	7 432 570,00	7 432 570,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 085 500,00	0,00	3 234 600,00	3 234 600,00	3 234 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 717 990,00	0,00	10 667 170,00	10 667 170,00	10 667 170,00
TOTAL		80 789 470,00	0,00	80 515 170,00	80 515 170,00	80 515 170,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 515 170,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	40 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	6 923 330,00	0,00	6 639 500,00	6 639 500,00	6 639 500,00
73	Impôts et taxes	42 508 600,00	0,00	42 357 330,00	42 357 330,00	42 357 330,00
74	Dotations et participations	29 150 670,00	0,00	29 472 830,00	29 472 830,00	29 472 830,00
75	Autres produits de gestion courante	1 294 140,00	0,00	1 352 020,00	1 352 020,00	1 352 020,00
Total des recettes de gestion courante		79 916 740,00	0,00	79 856 680,00	79 856 680,00	79 856 680,00
76	Produits financiers	25 420,00	0,00	19 510,00	19 510,00	19 510,00
77	Produits exceptionnels	97 310,00	0,00	80 380,00	80 380,00	80 380,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		80 039 470,00	0,00	79 956 570,00	79 956 570,00	79 956 570,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	750 000,00	0,00	558 600,00	558 600,00	558 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		750 000,00	0,00	558 600,00	558 600,00	558 600,00
TOTAL		80 789 470,00	0,00	80 515 170,00	80 515 170,00	80 515 170,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 515 170,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	10 108 570,00
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	768 400,00	0,00	488 500,00	488 500,00	488 500,00
204	Subventions d'équipement versées	1 724 910,00	0,00	959 400,00	959 400,00	959 400,00
21	Immobilisations corporelles	3 083 420,00	0,00	3 310 820,00	3 310 820,00	3 310 820,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 084 450,00	0,00	15 134 080,00	15 134 080,00	15 134 080,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	15 661 180,00	0,00	19 892 800,00	19 892 800,00	19 892 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	56 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 136 120,00	0,00	8 490 700,00	8 490 700,00	8 490 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	0,00	85 640,00	85 640,00	85 640,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	8 492 240,00	0,00	8 576 340,00	8 576 340,00	8 576 340,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	1 238 200,00	0,00	310 000,00	310 000,00	310 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	25 391 620,00	0,00	28 779 140,00	28 779 140,00	28 779 140,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	750 000,00		558 600,00	558 600,00	558 600,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	750 000,00		558 600,00	558 600,00	558 600,00
	TOTAL	26 141 620,00	0,00	29 337 740,00	29 337 740,00	29 337 740,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	29 337 740,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 456 300,00	0,00	4 657 840,00	4 657 840,00	4 657 840,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	8 000 000,00	0,00	9 250 000,00	9 250 000,00	9 250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	11 456 300,00	0,00	13 907 840,00	13 907 840,00	13 907 840,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 200 000,00	0,00	2 050 000,00	2 050 000,00	2 050 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	19 000,00	0,00	32 600,00	32 600,00	32 600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	149 130,00	0,00	149 530,00	149 530,00	149 530,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 361 000,00	0,00	2 220 600,00	2 220 600,00	2 220 600,00
	Total des recettes financières	3 729 130,00	0,00	4 452 730,00	4 452 730,00	4 452 730,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	1 238 200,00	0,00	310 000,00	310 000,00	310 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	16 423 630,00	0,00	18 670 570,00	18 670 570,00	18 670 570,00

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	6 632 490,00		7 432 570,00	7 432 570,00	7 432 570,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 085 500,00		3 234 600,00	3 234 600,00	3 234 600,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		9 717 990,00		10 667 170,00	10 667 170,00	10 667 170,00
TOTAL		26 141 620,00	0,00	29 337 740,00	29 337 740,00	29 337 740,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	29 337 740,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	10 108 570,00
--	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	14 821 380,00		14 821 380,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	45 185 250,00		45 185 250,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 972 880,00		7 972 880,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 346 000,00	0,00	1 346 000,00
67	Charges exceptionnelles	522 490,00	0,00	522 490,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	3 234 600,00	3 234 600,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		7 432 570,00	7 432 570,00
Dépenses de fonctionnement – Total		69 848 000,00	10 667 170,00	80 515 170,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 515 170,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 490 700,00	0,00	8 490 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	488 500,00	0,00	488 500,00
204	Subventions d'équipement versées	959 400,00	0,00	959 400,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 310 820,00	100 000,00	3 410 820,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	15 134 080,00	0,00	15 134 080,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	85 640,00	0,00	85 640,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	310 000,00	0,00	310 000,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		458 600,00	458 600,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		28 779 140,00	558 600,00	29 337 740,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	29 337 740,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	35 000,00		35 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	6 639 500,00		6 639 500,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		100 000,00	100 000,00
73	Impôts et taxes	42 357 330,00		42 357 330,00
74	Dotations et participations	29 472 830,00		29 472 830,00
75	Autres produits de gestion courante	1 352 020,00	0,00	1 352 020,00
76	Produits financiers	19 510,00	0,00	19 510,00
77	Produits exceptionnels	80 380,00	0,00	80 380,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		458 600,00	458 600,00
Recettes de fonctionnement – Total		79 956 570,00	558 600,00	80 515 170,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 515 170,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 050 000,00	0,00	2 050 000,00
13	Subventions d'investissement	4 657 840,00	0,00	4 657 840,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	9 282 600,00	0,00	9 282 600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	149 530,00	0,00	149 530,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		2 773 800,00	2 773 800,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	310 000,00	0,00	310 000,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		460 800,00	460 800,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		7 432 570,00	7 432 570,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 220 600,00		2 220 600,00
Recettes d'investissement – Total		18 670 570,00	10 667 170,00	29 337 740,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	29 337 740,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	15 540 230,00	14 821 380,00	14 821 380,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	1 597 990,00	1 525 650,00	1 525 650,00
60611	Eau et assainissement	403 290,00	404 000,00	404 000,00
60612	Energie - Electricité	1 756 950,00	1 756 300,00	1 756 300,00
60613	Chauffage urbain	874 000,00	880 000,00	880 000,00
60621	Combustibles	363 780,00	336 100,00	336 100,00
60622	Carburants	382 000,00	372 000,00	372 000,00
60623	Alimentation	62 150,00	53 950,00	53 950,00
60628	Autres fournitures non stockées	287 500,00	264 550,00	264 550,00
60631	Fournitures d'entretien	101 010,00	92 360,00	92 360,00
60632	Fournitures de petit équipement	587 700,00	530 860,00	530 860,00
60633	Fournitures de voirie	303 200,00	212 100,00	212 100,00
60636	Vêtements de travail	99 460,00	93 560,00	93 560,00
6064	Fournitures administratives	83 550,00	75 200,00	75 200,00
6067	Fournitures scolaires	104 800,00	116 770,00	116 770,00
6068	Autres matières et fournitures	139 570,00	103 610,00	103 610,00
6132	Locations immobilières	644 320,00	608 640,00	608 640,00
6135	Locations mobilières	193 520,00	156 680,00	156 680,00
614	Charges locatives et de copropriété	110 780,00	108 800,00	108 800,00
61521	Entretien terrains	179 000,00	149 200,00	149 200,00
61522	Entretien bâtiments	569 600,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	616 100,00	616 100,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	10 000,00	10 000,00
61523	Entretien voies et réseaux	395 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	498 000,00	498 000,00
61524	Entretien bois et forêts	13 030,00	9 700,00	9 700,00
61551	Entretien matériel roulant	107 530,00	77 000,00	77 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	101 690,00	87 990,00	87 990,00
6156	Maintenance	1 250 810,00	1 244 050,00	1 244 050,00
616	Primes d'assurances	195 940,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	179 200,00	179 200,00
617	Etudes et recherches	517 700,00	455 480,00	455 480,00
6182	Documentation générale et technique	69 660,00	68 910,00	68 910,00
6184	Versements à des organismes de formation	104 200,00	101 590,00	101 590,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 590,00	4 190,00	4 190,00
6188	Autres frais divers	257 990,00	225 850,00	225 850,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	11 100,00	11 000,00	11 000,00
6226	Honoraires	116 580,00	101 250,00	101 250,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 920,00	1 700,00	1 700,00
6231	Annonces et insertions	83 430,00	93 930,00	93 930,00
6232	Fêtes et cérémonies	246 500,00	184 200,00	184 200,00
6233	Foires et expositions	149 100,00	136 500,00	136 500,00
6236	Catalogues et imprimés	81 210,00	61 840,00	61 840,00
6237	Publications	91 480,00	85 000,00	85 000,00
6238	Divers	195 400,00	200 250,00	200 250,00
6241	Transports de biens	5 900,00	6 500,00	6 500,00
6247	Transports collectifs	191 030,00	179 330,00	179 330,00
6251	Voyages et déplacements	2 720,00	1 750,00	1 750,00
6256	Missions	41 000,00	39 500,00	39 500,00
6257	Réceptions	22 040,00	16 780,00	16 780,00
6261	Frais d'affranchissement	119 200,00	100 500,00	100 500,00
6262	Frais de télécommunications	174 430,00	164 430,00	164 430,00
627	Services bancaires et assimilés	16 600,00	16 620,00	16 620,00
6281	Concours divers (cotisations)	85 000,00	86 000,00	86 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	2 000,00	3 850,00	3 850,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 222 550,00	1 172 490,00	1 172 490,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6288	Autres services extérieurs	392 770,00	352 120,00	352 120,00
63512	Taxes foncières	284 200,00	285 000,00	285 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 530,00	2 530,00	2 530,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6358	Autres droits	0,00	5 100,00	5 100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	120 230,00	76 820,00	76 820,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	45 296 360,00	45 185 250,00	45 185 250,00
6218	Autre personnel extérieur	47 620,00	39 960,00	39 960,00
6331	Versement de transport	268 470,00	270 630,00	270 630,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	127 820,00	126 450,00	126 450,00
6333	Particip. employeurs format ^o prof. cont.	210,00	320,00	320,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	253 590,00	250 110,00	250 110,00
64111	Rémunération principale titulaires	21 279 990,00	21 404 540,00	21 404 540,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	596 230,00	575 950,00	575 950,00
64118	Autres indemnités titulaires	4 365 830,00	4 337 300,00	4 337 300,00
64131	Rémunérations non tit.	5 231 420,00	5 352 130,00	5 352 130,00
64138	Autres indemnités non tit.	15 000,00	15 010,00	15 010,00
64162	Emplois d'avenir	157 410,00	144 960,00	144 960,00
64168	Autres emplois d'insertion	70 470,00	88 810,00	88 810,00
6417	Rémunérations des apprentis	61 990,00	49 600,00	49 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 804 830,00	4 700 710,00	4 700 710,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	6 995 070,00	6 994 760,00	6 994 760,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	277 850,00	229 450,00	229 450,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	73 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	18 000,00	25 000,00	25 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	87 560,00	87 620,00	87 620,00
64731	Allocations chômage versées directement	50 000,00	13 440,00	13 440,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	28 000,00	27 000,00	27 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	20 000,00	17 500,00	17 500,00
6488	Autres charges	466 000,00	434 000,00	434 000,00
014	Atténuations de produits	23 000,00	0,00	0,00
7396	Revers impôts sur les spectacle (CCAS)	23 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 252 960,00	7 972 880,00	7 972 880,00
6531	Indemnités	484 980,00	483 200,00	483 200,00
6532	Frais de mission	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6533	Cotisations de retraite	45 770,00	51 000,00	51 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	107 450,00	109 000,00	109 000,00
6535	Formation	15 000,00	17 000,00	17 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	40 000,00	39 600,00	39 600,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6554	Contribut ^o organismes de regroupement	517 700,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	442 710,00	442 710,00
6558	Autres contributions obligatoires	364 930,00	325 220,00	325 220,00
657362	Subv. fonct. CCAS	2 100 000,00	2 193 000,00	2 193 000,00
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	1 998 000,00	2 014 500,00	2 014 500,00
65737	Autres établissements publics locaux	22 750,00	22 750,00	22 750,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	2 537 640,00	2 254 400,00	2 254 400,00
658	Charges diverses de gestion courante	4 740,00	5 500,00	5 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		69 112 550,00	67 979 510,00	67 979 510,00
66	Charges financières (b)	1 631 010,00	1 346 000,00	1 346 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 630 010,00	1 355 000,00	1 355 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-10 000,00	-10 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	327 920,00	522 490,00	522 490,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	15 000,00	20 000,00	20 000,00
6714	Bourses et prix	77 920,00	85 400,00	85 400,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	11 800,00	11 800,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	4 210,00	4 210,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	225 000,00	399 500,00	399 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	1 580,00	1 580,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		71 071 480,00	69 848 000,00	69 848 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	6 632 490,00	7 432 570,00	7 432 570,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	3 085 500,00	3 234 600,00	3 234 600,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 685 500,00	2 773 800,00	2 773 800,00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	400 000,00	460 800,00	460 800,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 717 990,00	10 667 170,00	10 667 170,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		9 717 990,00	10 667 170,00	10 667 170,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		80 789 470,00	80 515 170,00	80 515 170,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 515 170,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	10 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-10 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	40 000,00	35 000,00	35 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	40 000,00	35 000,00	35 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	6 923 330,00	6 639 500,00	6 639 500,00
7022	Coupes de bois	5 000,00	7 700,00	7 700,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	60 000,00	60 000,00	60 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 063 170,00	1 036 920,00	1 036 920,00
70328	Autres droits stationnement et location	25 000,00	20 000,00	20 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	112 000,00	113 500,00	113 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	818 700,00	760 500,00	760 500,00
70631	Redevances services à caractère sportif	635 000,00	688 000,00	688 000,00
7066	Redevances services à caractère social	1 395 000,00	1 277 000,00	1 277 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 068 090,00	1 008 000,00	1 008 000,00
70688	Autres prestations de services	500,00	6 700,00	6 700,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	40 000,00	31 000,00	31 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	281 600,00	711 900,00	711 900,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	69 350,00	19 550,00	19 550,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	180 540,00	199 300,00	199 300,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	19 000,00	18 000,00	18 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	458 400,00	32 000,00	32 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	674 900,00	638 650,00	638 650,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	17 080,00	10 780,00	10 780,00
73	Impôts et taxes	42 508 600,00	42 357 330,00	42 357 330,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	28 861 000,00	29 079 750,00	29 079 750,00
7321	Attribution de compensation	8 848 600,00	8 668 980,00	8 668 980,00
7322	Dotation de solidarité communautaire	1 525 000,00	1 508 600,00	1 508 600,00
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	575 000,00	600 000,00	600 000,00
7344	Taxes sur les déchets stockés	63 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	1 150 000,00	1 130 000,00	1 130 000,00
7363	Impôt sur les spectacles	136 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	150 000,00	170 000,00	170 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
74	Dotations et participations	29 150 670,00	29 472 830,00	29 472 830,00
7411	Dotation forfaitaire	14 000 000,00	12 483 150,00	12 483 150,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	6 200 000,00	7 780 000,00	7 780 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	1 250 000,00	1 245 000,00	1 245 000,00
7413	D.G.F. des permanents syndicaux	74 000,00	0,00	0,00
745	Dotation spéciale instituteurs	16 850,00	11 230,00	11 230,00
746	Dotation générale de décentralisation	153 000,00	153 000,00	153 000,00
74712	Emplois d'avenir	110 890,00	105 990,00	105 990,00
74718	Autres participations Etat	950 370,00	664 660,00	664 660,00
7472	Participat° Régions	62 090,00	42 900,00	42 900,00
7473	Participat° Départements	273 070,00	220 300,00	220 300,00
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	6 300,00	6 300,00
74748	Participat° Autres communes	20 780,00	2 480,00	2 480,00
74751	Participat° GFP de rattachement	11 000,00	14 970,00	14 970,00
7478	Participat° Autres organismes	4 060 620,00	4 403 750,00	4 403 750,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	3 000,00	2 000,00	2 000,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	250 000,00	188 100,00	188 100,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	6 000,00	95 500,00	95 500,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	180 000,00	153 400,00	153 400,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	1 500 000,00	1 735 000,00	1 735 000,00
74838	Autres attribut° péréquat° et compensat°	0,00	136 900,00	136 900,00
7484	Dotation de recensement	13 910,00	13 110,00	13 110,00
7488	Autres attributions et participations	15 090,00	15 090,00	15 090,00
75	Autres produits de gestion courante	1 294 140,00	1 352 020,00	1 352 020,00
752	Revenus des immeubles	973 050,00	1 027 880,00	1 027 880,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	287 320,00	292 000,00	292 000,00
758	Produits divers de gestion courante	33 770,00	32 140,00	32 140,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		79 916 740,00	79 856 680,00	79 856 680,00
76	Produits financiers (b)	25 420,00	19 510,00	19 510,00
7688	Autres	25 420,00	19 510,00	19 510,00
77	Produits exceptionnels (c)	97 310,00	80 380,00	80 380,00
7713	Libéralités reçues	60,00	180,00	180,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	1 500,00	500,00	500,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	50,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	95 700,00	79 700,00	79 700,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		80 039 470,00	79 956 570,00	79 956 570,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	750 000,00	558 600,00	558 600,00
722	Immobilisations corporelles	100 000,00	100 000,00	100 000,00
791	Transferts charges de gestion courante	650 000,00	458 600,00	458 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		750 000,00	558 600,00	558 600,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		80 789 470,00	80 515 170,00	80 515 170,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 515 170,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	768 400,00	488 500,00	488 500,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	50 000,00	35 000,00	35 000,00
2031	Frais d'études	489 000,00	214 000,00	214 000,00
2051	Concessions, droits similaires	229 400,00	239 500,00	239 500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 724 910,00	959 400,00	959 400,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	18 000,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	250 000,00	43 000,00	43 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 126 910,00	556 400,00	556 400,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	330 000,00	360 000,00	360 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 083 420,00	3 310 820,00	3 310 820,00
2111	Terrains nus	130 000,00	134 450,00	134 450,00
2112	Terrains de voirie	0,00	25 280,00	25 280,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	53 460,00	53 460,00
21311	Hôtel de ville	0,00	10 000,00	10 000,00
21312	Bâtiments scolaires	521 000,00	684 490,00	684 490,00
21318	Autres bâtiments publics	500 100,00	232 400,00	232 400,00
2138	Autres constructions	195 000,00	892 810,00	892 810,00
2152	Installations de voirie	40 000,00	40 000,00	40 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	296 300,00	373 730,00	373 730,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	10 000,00	1 300,00	1 300,00
2182	Matériel de transport	157 000,00	157 000,00	157 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	608 200,00	299 000,00	299 000,00
2184	Mobilier	101 120,00	81 820,00	81 820,00
2188	Autres immobilisations corporelles	524 700,00	325 080,00	325 080,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	10 084 450,00	15 134 080,00	15 134 080,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 470 400,00	4 685 400,00	4 685 400,00
2313	Constructions	5 923 050,00	8 744 530,00	8 744 530,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 624 000,00	1 615 750,00	1 615 750,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	67 000,00	88 400,00	88 400,00
Total des dépenses d'équipement		15 661 180,00	19 892 800,00	19 892 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	56 120,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	56 120,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 136 120,00	8 490 700,00	8 490 700,00
1641	Emprunts en euros	7 010 950,00	7 355 400,00	7 355 400,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	1 102 670,00	1 102 700,00	1 102 700,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	19 000,00	32 600,00	32 600,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	3 500,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	85 640,00	85 640,00
27638	Créance Autres établissements publics	300 000,00	85 640,00	85 640,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		8 492 240,00	8 576 340,00	8 576 340,00
454108	TVX P/CPTÉ TIERS RUE SIMART (6)	0,00	100 000,00	100 000,00
454109	TVX P/CPTÉ TIERS CHEMINEE FRA FOR (6)	0,00	150 000,00	150 000,00
454110	TVX P/CPTÉ TIERS 13 RUE LARGENTIER (6)	0,00	60 000,00	60 000,00
458103	AMENAGT AV. CHOMEDEY VANIER GRAND TROYES (6)	1 200 000,00	0,00	0,00
458107	AXE CYCLABLE RUE BACHOT (6)	38 200,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		1 238 200,00	310 000,00	310 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		25 391 620,00	28 779 140,00	28 779 140,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	750 000,00	558 600,00	558 600,00

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	750 000,00	558 600,00	558 600,00
21312	Bâtiments scolaires	50 000,00	20 000,00	20 000,00
21318	Autres bâtiments publics	50 000,00	80 000,00	80 000,00
4818	Charges à étaler	650 000,00	458 600,00	458 600,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		750 000,00	558 600,00	558 600,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		26 141 620,00	29 337 740,00	29 337 740,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	29 337 740,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 456 300,00	4 657 840,00	4 657 840,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 202 220,00	1 885 725,00	1 885 725,00
1322	Subv. non transf. Régions	170 030,00	538 145,00	538 145,00
1323	Subv. non transf. Départements	279 930,00	730 740,00	730 740,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	601 160,00	237 140,00	237 140,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	26 460,00	59 150,00	59 150,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	76 500,00	106 940,00	106 940,00
1342	Amendes de police non transférable	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	8 000 000,00	9 250 000,00	9 250 000,00
1641	Emprunts en euros	8 000 000,00	9 250 000,00	9 250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		11 456 300,00	13 907 840,00	13 907 840,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 200 000,00	2 050 000,00	2 050 000,00
10222	FCTVA	1 800 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00
10226	Taxe d'aménagement	400 000,00	500 000,00	500 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	19 000,00	32 600,00	32 600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	149 130,00	149 530,00	149 530,00
276348	Créance Autres communes	149 130,00	149 530,00	149 530,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 361 000,00	2 220 600,00	2 220 600,00
Total des recettes financières		3 729 130,00	4 452 730,00	4 452 730,00
454208	TVX P/CPTE TIERS RUE SIMART (5)	0,00	100 000,00	100 000,00
454209	TVX P/CPTE TIERS CHEMINEE FRA FOR (5)	0,00	150 000,00	150 000,00
454210	TVX P/CPTE TIERS 13 RUE LARGENTIER (5)	0,00	60 000,00	60 000,00
458203	AMENAGT AV. CHOMEDEY VANIER GRAND TROYES (5)	1 200 000,00	0,00	0,00
458207	AXE CYCLABLE RUE BACHOT (5)	38 200,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		1 238 200,00	310 000,00	310 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		16 423 630,00	18 670 570,00	18 670 570,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	6 632 490,00	7 432 570,00	7 432 570,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 085 500,00	3 234 600,00	3 234 600,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	21 010,00	26 840,00	26 840,00
28031	Frais d'études	4 080,00	4 910,00	4 910,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	25 000,00	39 000,00	39 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	7 950,00	7 950,00	7 950,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	46 730,00	49 090,00	49 090,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	76 580,00	110 570,00	110 570,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	326 810,00	383 230,00	383 230,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	980,00	980,00	980,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	137 090,00	42 450,00	42 450,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	188 260,00	254 940,00	254 940,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	3 870,00	4 020,00	4 020,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	370,00	380,00	380,00
28051	Concessions et droits similaires	218 500,00	174 650,00	174 650,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 300,00	3 300,00	3 300,00
28152	Installations de voirie	20 310,00	40 560,00	40 560,00

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
281531	Réseaux d'adduction d'eau	199 470,00	199 480,00	199 480,00
281532	Réseaux d'assainissement	14 910,00	14 910,00	14 910,00
281571	Matériel roulant	44 260,00	43 290,00	43 290,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	30 230,00	27 430,00	27 430,00
28158	Autres installat ^o , matériel et outillage	227 230,00	201 520,00	201 520,00
28181	Installations générales, aménagt divers	800,00	810,00	810,00
28182	Matériel de transport	248 180,00	249 070,00	249 070,00
28183	Matériel de bureau et informatique	246 700,00	242 020,00	242 020,00
28184	Mobilier	220 660,00	203 450,00	203 450,00
28188	Autres immo. corporelles	372 220,00	448 950,00	448 950,00
4818	Charges à étaler	400 000,00	460 800,00	460 800,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 717 990,00	10 667 170,00	10 667 170,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		9 717 990,00	10 667 170,00	10 667 170,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		26 141 620,00	29 337 740,00	29 337 740,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	29 337 740,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ⁹ publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	8 458 100	2 691 990	431 100	2 490 430	2 981 330	2 752 000	10 780	126 800	0	8 323 610	513 000	28 779 140
- Equipements municipaux (2)		2 691 990	111 100	2 490 430	2 975 730	2 752 000	6 780	126 800	0	7 273 570	505 000	18 933 400
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	959 400	0	959 400
- Opérations financières	8 458 100											8 458 100
Dépenses d'ordre	558 600											558 600
Total dépenses de l'exercice	9 016 700	2 691 990	431 100	2 490 430	2 981 330	2 752 000	10 780	126 800	0	8 323 610	513 000	29 337 740
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	9 016 700	2 691 990	431 100	2 490 430	2 981 330	2 752 000	10 780	126 800	0	8 323 610	513 000	29 337 740
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	25 437 300	139 570	320 000	597 430	633 830	1 043 410	5 540	16 270	0	1 136 390	8 000	29 337 740
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	25 437 300	139 570	320 000	597 430	633 830	1 043 410	5 540	16 270	0	1 136 390	8 000	29 337 740

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	12 013 170	19 429 530	1 901 560	7 480 240	9 184 080	6 457 797	4 970 735	7 542 170	286 390	9 774 698	1 474 800	80 515 170
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	12 013 170	19 429 530	1 901 560	7 480 240	9 184 080	6 457 797	4 970 735	7 542 170	286 390	9 774 698	1 474 800	80 515 170
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	67 320 290	1 152 050	19 600	1 817 720	1 143 450	1 503 090	609 810	4 238 440	0	1 746 900	963 820	80 515 170
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	67 320 290	1 152 050	19 600	1 817 720	1 143 450	1 503 090	609 810	4 238 440	0	1 746 900	963 820	80 515 170

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		9 016 700	2 691 990	431 100	2 490 430	2 981 330	2 752 000	10 780	126 800	0	8 323 610	513 000	29 337 740
Dépenses réelles		8 458 100	2 691 990	431 100	2 490 430	2 981 330	2 752 000	10 780	126 800	0	8 323 610	513 000	28 779 140
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	8 458 100	0	10 000	0	5 600	0	4 000	0	0	5 000	8 000	8 490 700
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	281 300	15 000	10 500	72 700	0	0	0	0	109 000	0	488 500
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	959 400	0	959 400
21	Immobilisations corporelles	0	530 990	96 100	863 200	181 530	94 000	6 780	53 800	0	1 479 420	5 000	3 310 820
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	1 879 700	0	1 616 730	2 721 500	2 658 000	0	73 000	0	5 685 150	500 000	15 134 080
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 640	0	85 640
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	310 000	0	0	0	0	0	0	0	0	310 000
454108	TVX P/CPTE TIERS RUE SIMART	0	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
454109	TVX P/CPTE TIERS CHEMINEE FRA FOR	0	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
454110	TVX P/CPTE TIERS 13 RUE LARGENTIER	0	0	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
458103	AMENAGT AV. CHOMEDEY VANIER GRAND TROYES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
458107	AXE CYCLABLE RUE BACHOT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>558 600</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>558 600</i>

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
040	Opérat° ordre transfert entre sections	558 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	558 600
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes investissement		25 437 300	139 570	320 000	597 430	633 830	1 043 410	5 540	16 270	0	1 136 390	8 000	29 337 740
Recettes réelles		14 770 130	139 570	320 000	597 430	633 830	1 043 410	5 540	16 270	0	1 136 390	8 000	18 670 570
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 220 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 220 600
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 050 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 050 000
13	Subventions d'investissement	1 100 000	139 570	0	597 430	628 230	1 043 410	1 540	16 270	0	1 131 390	0	4 657 840
16	Emprunts et dettes assimilées	9 250 000	0	10 000	0	5 600	0	4 000	0	0	5 000	8 000	9 282 600
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	149 530	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	149 530
Opérations pour compte de tiers		0	0	310 000	0	0	0	0	0	0	0	0	310 000
454208	TVX P/CPTE TIERS RUE SIMART	0	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
454209	TVX P/CPTE TIERS CHEMINEE FRA FOR	0	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
454210	TVX P/CPTE TIERS 13 RUE LARGENTIER	0	0	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
458203	AMENAGT AV. CHOMEDEY VANIER GRAND TROYES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
458207	AXE CYCLABLE RUE BACHOT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		10 667 170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 667 170
021	Virement de la sect° de fonctionnement	7 432 570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 432 570

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 234 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 234 600
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement	12 013 170	19 429 530	1 901 560	7 480 240	9 184 080	6 457 797	4 970 735	7 542 170	286 390	9 774 698	1 474 800	80 515 170	
Dépenses réelles	1 346 000	19 429 530	1 901 560	7 480 240	9 184 080	6 457 797	4 970 735	7 542 170	286 390	9 774 698	1 474 800	69 848 000	
011 Charges à caractère général	0	3 687 750	220 390	2 662 390	1 021 990	2 276 157	335 845	737 440	286 390	2 719 438	873 590	14 821 380	
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	14 943 110	1 675 230	4 267 010	5 268 330	3 534 340	1 947 830	6 690 930	0	6 317 840	540 630	45 185 250	
014 Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
022 Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
65 Autres charges de gestion courante	0	764 380	5 940	465 600	2 892 500	646 600	2 686 860	113 000	0	337 920	60 080	7 972 880	
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
66 Charges financières	1 346 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 346 000	
67 Charges exceptionnelles	0	34 290	0	85 240	1 260	700	200	800	0	399 500	500	522 490	
68 Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses d'ordre	10 667 170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 667 170	
023 Virement à la section d'investissement	7 432 570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 432 570	
042 Opérat° ordre transfert entre sections	3 234 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 234 600	
043 Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement	67 320 290	1 152 050	19 600	1 817 720	1 143 450	1 503 090	609 810	4 238 440	0	1 746 900	963 820	80 515 170	
Recettes réelles	66 761 690	1 152 050	19 600	1 817 720	1 143 450	1 503 090	609 810	4 238 440	0	1 746 900	963 820	79 956 570	
013 Atténuations de charges	0	35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000	
70 Produits des services, du domaine, vente	224 300	969 430	19 600	1 026 000	862 000	1 065 050	85 000	1 063 500	0	423 800	900 820	6 639 500	
73 Impôts et taxes	42 357 330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 357 330	
74 Dotations et participations	24 160 550	69 200	0	791 720	281 450	438 040	396 930	3 174 940	0	151 000	9 000	29 472 830	

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
75	Autres produits de gestion courante	0	40	0	0	0	0	127 880	0	0	1 170 100	54 000	1 352 020
76	Produits financiers	19 510	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 510
77	Produits exceptionnels	0	78 380	0	0	0	0	0	0	0	2 000	0	80 380
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>558 600</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>558 600</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>558 600</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>558 600</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
CF Crédit Mutuel-00061115273	06/10/2015	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					122 207 227,74									
1641 Emprunts en euros (total)					100 857 227,74									
020005/0939285	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/04/2001	12/07/2001	01/07/2002	535 096,05	V	Livret A + 1.2	4,200	4,200		A	X Amortissement libre	O	A-1
200013/116103 TIR2	CREDIT AGRICOLE	30/04/2001	30/04/2003	30/04/2004	2 204 800,00	C	Taux fixe à 4.41 %	4,410	4,540		A	X Amortissement libre	O	B-1
200014/MON208689	SFIL CAFFIL	12/03/2003	01/04/2003	01/04/2004	5 122 286,98	F	Taux fixe à 4.18 %	4,180	4,180		A	X Amortissement libre	O	A-1
200015/MON208693	SFIL CAFFIL	12/03/2003	01/05/2003	01/05/2004	4 821 453,42	F	Taux fixe à 4.15 %	4,150	4,150		A	X Amortissement libre	O	A-1
200016/MIN174595	DEXIA CL	16/01/2001	01/09/2003	01/01/2004	4 600 000,00	F	Taux fixe à 4.08 %	4,080	4,140		T	P	O	A-1
200017/MON212335	SFIL CAFFIL	16/07/2003	01/08/2003	01/02/2004	11 453 934,54	C	Taux fixe 4.2% à barrière 5.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.05%)				S	P	O	B-1
200019/151413 TIR1	CREDIT AGRICOLE	03/05/2004	12/08/2004	12/08/2005	3 000 000,00	C	(Euribor 06 M-Floor -0.05 sur Euribor 06 M) + 0.05	2,210	2,260		A	X Amortissement libre	O	A-1
200020/MIR221404/01	DEXIA CL	01/06/2004	14/12/2004	01/12/2005	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	4,010		A	X Amortissement libre	O	A-1
200021/00777939392V	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/03/2001	29/12/2004	31/12/2005	1 800 000,00	F	Taux fixe à 3.7 %	3,700	3,700		A	X Amortissement libre	O	A-1
200022/6760019	CAISSE D'EPARGNE	28/05/2004	24/06/2005	25/06/2006	3 500 000,00	F	Taux fixe à 3.38 %	3,380	3,380		A	P	O	A-1
200023/151413 TIR2	CREDIT AGRICOLE	03/05/2004	15/12/2005	01/12/2006	3 500 000,00	F	Taux fixe à 3.5 %	3,500	3,600		A	X Amortissement libre	O	A-1
200024/6940959	CAISSE D'EPARGNE	28/05/2004	19/04/2006	19/04/2007	3 500 000,00	F	Taux fixe à 4.03 %	4,030	4,030		A	P	O	A-1

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
200026/151413 TIR3	CREDIT AGRICOLE	03/05/2004	27/12/2006	27/02/2007	3 000 000,00	C	Taux fixe 3.94% à barrière 7.5% sur Euribor 03 M	3,940	4,060		T	C	O	B-1
200027/16987/003/001	SOCIETE GENERALE	30/01/2007	19/02/2007	19/05/2007	7 297 517,75	V	(Euribor 03 M-Floor -0.06 sur Euribor 03 M) + 0.06	3,880	4,000		T	X Amortissement libre	O	A-1
200028/MIR221404/02	DEXIA CL	01/06/2004	10/09/2007	01/01/2008	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	4,610		T	C	O	A-1
200029/MIR221404/03	DEXIA CL	01/06/2004	10/12/2007	01/04/2008	2 500 000,00	F	Taux fixe à 4.48 %	4,480	4,620		T	C	O	A-1
200030/MIN249176	SFIL CAFFIL	22/06/2007	31/12/2008	01/01/2010	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.84 %	4,840	4,910		A	P	O	A-1
200031/MIN249172	SFIL CAFFIL	22/06/2007	31/12/2009	01/01/2011	2 000 000,00	V	Eonia-Floor -0.02 sur Eonia + 0.02	4,070	4,240		A	P	O	A-1
200032/MIN260391	SFIL CAFFIL	20/06/2008	30/06/2009	01/10/2009	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.79 %	4,790	4,950		T	P	O	A-1
200033/151413 TIR4	CREDIT AGRICOLE	03/05/2004	31/12/2008	31/03/2009	2 500 000,00	V	TAG 03 M + 0.035	1,450	1,450		T	C	O	A-1
200035/MON269339	SFIL CAFFIL	30/04/2010	01/07/2010	01/10/2010	750 000,00	F	Taux fixe à 2.52 %	2,520	2,540		T	P	O	A-1
20004/08N01201	CAISSE D'EPARGNE	07/10/1997	28/06/2001	10/07/2002	1 676 939,00	V	(Euribor 06 M-Floor -0.13 sur Euribor 06 M) + 0.13	4,430	4,550		A	X Amortissement libre	O	A-1
200040/11S11201	CAISSE D'EPARGNE	21/11/2011	29/12/2011	01/06/2013	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.56 %	4,560	4,560		A	P	O	A-1
200042/1209811	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/12/2011	30/03/2012	01/09/2012	1 720 000,00	V	LEP + 1.35	4,100	4,100		T	C	O	A-1
200043/10278 00160 00061115202	CREDIT MUTUEL	07/12/2011	29/06/2012	30/09/2012	2 500 000,00	V	Euribor 03 M + 2.10	2,750	2,820		T	P	O	A-1
200044/1216470	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/02/2012	28/12/2012	01/05/2013	2 280 000,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850		A	X Amortissement libre	O	A-1
200047/10278 00160 00061115203	CREDIT MUTUEL	09/12/2013	31/12/2013	31/03/2014	1 000 000,00	V	Euribor 03 M + 1.40	1,690	1,720		T	C	O	A-1
200048/MON501218EUR	SFIL CAFFIL	07/10/2014	02/12/2014	01/04/2015	3 500 000,00	F	Taux fixe à 2.14 %	2,140	2,160		T	C	O	A-1
200049/MIN501217EUR	SFIL CAFFIL	07/10/2014	31/12/2014	01/07/2015	3 500 000,00	V	Eonia + 1.23	1,370	1,400		T	C	O	A-1

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
200050/MON505793EUR	Banque Postale	03/12/2015	05/01/2016	01/05/2016	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.67 %	1,670	1,680		T	C	O	A-1
200051/MIN505794EUR	Banque Postale	03/12/2015	28/12/2015	01/10/2016	3 000 000,00	V	Eonia + 0.98	0,750	0,770		X	C	O	A-1
20007/116103 TIR1	CREDIT AGRICOLE	30/04/2001	28/11/2001	28/11/2003	2 295 200,00	C	(TAM-Floor -0.12 sur TAM) + 0.12	3,530	3,530		A	X Amortissement libre	O	B-1
20008/08S07201	CAISSE D'EPARGNE	30/03/2001	26/12/2001	26/06/2003	4 300 000,00	V	(Euribor 06 M-Floor -0.1 sur Euribor 06 M) + 0.1	3,350	3,430		A	X Amortissement libre	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					21 350 000,00									
200012/LT010017/CO2969#001	CREDIT AGRICOLE	05/02/2001	27/02/2002	15/10/2004	3 100 000,00	V	TAM + 0.12	4,980	5,050		X	X Amortissement libre	O	A-1
200034/00311953/CO2054#008	CREDIT AGRICOLE	10/12/2009	31/03/2010	30/06/2010	4 000 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0.37 sur Euribor 03 M) + 0.37	1,000	1,020		T	C	O	A-1
200036/00311953/CO2054#009	CREDIT AGRICOLE	10/12/2009	31/12/2010	31/03/2011	2 250 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0.37 sur Euribor 03 M) + 0.37	1,380	1,410		T	C	O	A-1
200037/00311953/CO2054#005	CREDIT AGRICOLE	10/12/2009	31/12/2010	31/03/2011	2 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.37	1,380	1,410		T	C	O	A-1
200038/00311953/CO2054#006	CREDIT AGRICOLE	10/12/2009	31/03/2011	30/03/2012	2 000 000,00	V	Euribor 12 M + 0.37	2,350	2,380		A	C	O	A-1
200039/00311953/CO2054#007	CREDIT AGRICOLE	10/12/2009	31/03/2011	30/03/2012	2 000 000,00	V	Euribor 12 M + 0.37	2,350	2,380		A	C	O	A-1
200041/LT101526/CO6578#001	CREDIT AGRICOLE	26/11/2010	30/12/2011	15/09/2012	2 000 000,00	V	Eonia + 0.69	1,320	1,110		X	X Amortissement libre	O	A-1
200045/00386283/CO7117#001	CREDIT AGRICOLE	26/11/2010	31/12/2013	15/09/2014	2 000 000,00	F	Taux fixe à 2.4 %	2,400	2,460		X	X Amortissement libre	O	A-1
200046/00386283/CO7117#002	CREDIT AGRICOLE	26/11/2010	31/12/2013	15/09/2014	2 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.43	0,720	0,740		X	X Amortissement libre	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
					0,00			0,000	0,000				N	-

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					122 207 227,74									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		53 670 000,72					8 458 065,37	1 320 366,30	0,00	415 912,62
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		39 772 587,37					7 355 398,71	1 161 490,82	0,00	413 793,61
020005/0939285	N	0,00	A-1	189 954,77	5,50	V	Livret A + 1.2	2,200	31 593,37	4 179,00	0,00	1 535,45
200013/116103 TIR2	N	0,00	B-1	580 000,00	2,33	C	Taux fixe à 3.98 % à barrière 5.50 % sur Euribor 12 M (post-fixé)	4,040	180 000,00	23 404,61	0,00	10 878,67
200014/MON208689	N	0,00	A-1	436 004,19	0,25	F	Taux fixe à 4.18 %	4,180	436 004,19	18 224,98	0,00	0,00
200015/MON208693	N	0,00	A-1	538 000,00	1,33	F	Taux fixe à 4.15 %	4,150	267 000,00	22 327,00	0,00	7 466,43
200016/MIN174595	N	0,00	A-1	1 156 496,18	2,75	F	Taux fixe à 4.08 %	4,140	369 960,49	41 572,51	0,00	7 933,52
200017/MON212335	N	0,00	B-1	3 014 277,14	2,58	C	Taux fixe 4.2% à barrière 5.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.05%)	4,310	955 567,21	118 689,94	0,00	36 507,79
200019/151413 TIR1	N	0,00	A-1	1 147 000,00	3,61	F	Taux fixe à 3.15 %	3,220	200 000,00	36 732,67	0,00	11 683,61
200020/MIR221404/01	N	0,00	A-1	861 538,42	3,92	F	Taux fixe à 3.95 %	4,010	215 384,62	34 597,95	0,00	2 126,92
200021/00777939392V	N	0,00	A-1	672 000,00	4,00	F	Taux fixe à 3.7 %	3,700	136 800,00	24 864,00	0,00	0,00
200022/6760019	N	0,00	A-1	1 365 021,62	4,48	F	Taux fixe à 3.38 %	3,380	255 162,40	46 137,73	0,00	19 424,66
200023/151413 TIR2	N	0,00	A-1	1 372 000,00	4,92	F	Taux fixe à 3.5 %	3,600	237 222,22	48 820,34	0,00	3 309,77

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
200024/6940959	N	0,00	A-1	1 652 042,11	5,30	F	Taux fixe à 4.03 %	4,010	248 877,26	66 577,30	0,00	39 426,20
200026/151413 TIR3	N	0,00	A-1	1 229 508,12	6,16	F	Taux fixe 3.99 %	4,030	196 721,32	47 018,77	0,00	3 777,42
200027/16987/003/001	N	0,00	A-1	1 997 517,75	3,38	V	(TAG 03 M-Floor -0.06 sur TAG 03 M) + 0.06	0,000	500 000,00	0,00	0,00	0,00
200028/MIR221404/02	N	0,00	A-1	933 333,44	6,75	F	Taux fixe à 4.47 %	4,610	133 333,32	40 143,09	0,00	9 039,34
200029/MIR221404/03	N	0,00	A-1	1 208 333,23	7,00	F	Taux fixe à 4.48 %	4,620	166 666,68	52 188,88	0,00	11 796,29
200030/MIN249176	N	0,00	A-1	2 046 751,60	8,00	F	Taux fixe à 4.84 %	4,910	186 846,71	100 438,65	0,00	91 269,67
200031/MIN249172	N	0,00	A-1	1 483 314,91	9,00	F	Taux fixe à 4.84 %	4,910	118 813,89	72 789,56	0,00	66 959,10
200032/MIN260391	N	0,00	A-1	1 335 099,35	8,50	F	Taux fixe à 4.79 %	4,950	125 973,20	62 739,38	0,00	14 640,17
200033/151413 TIR4	N	0,00	A-1	1 333 333,24	8,00	V	TAG 03 M + 0.035	0,000	166 666,68	0,00	0,00	0,00
200035/MON269339	N	0,00	A-1	518 957,55	9,50	F	Taux fixe à 2.52 %	2,540	47 568,84	12 630,56	0,00	2 936,75
20004/08N01201	N	0,00	A-1	198 182,00	0,52	V	(TAG 06 M-Floor -0.07 sur TAG 06 M) + 0.07	0,000	198 182,00	0,00	0,00	0,00
200040/11S11201	N	0,00	A-1	849 653,02	11,42	F	Taux fixe à 4.56 %	4,560	54 754,12	38 744,18	0,00	21 043,62
200042/1209811	N	0,00	A-1	1 318 666,62	11,42	V	LEP + 1.35	2,600	114 666,68	32 184,73	0,00	2 305,23
200043/10278 00160 00061115202	N	0,00	A-1	2 031 164,52	11,50	V	Euribor 03 M + 1.60	1,630	145 168,92	32 073,52	0,00	0,00
200044/1216470	N	0,00	A-1	1 890 457,60	11,33	V	Livret A + 0.6	1,600	144 151,28	30 247,32	0,00	15 651,27
200047/10278 00160 00061115203	N	0,00	A-1	866 666,64	13,00	V	Euribor 03 M + 1.20	1,220	66 666,68	10 240,28	0,00	0,00
200048/MON501218EUR	N	0,00	A-1	3 325 000,01	14,00	F	Taux fixe à 2.14 %	2,160	233 333,32	69 282,50	0,00	16 356,64
200049/MIN501217EUR	N	0,00	A-1	3 383 333,34	14,25	V	Eonia + 1.23 - Euribor 3 mois + 1.09	0,980	233 333,32	30 605,09	0,00	6 111,93

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
200050/MON505793EUR	N	0,00	A-1	0,00	15,07	F	Taux fixe à 1.67 %	0,000	99 999,99	27 044,72	0,00	5 200,19
200051/MIN505794EUR	N	0,00	A-1	0,00	15,50	V	Euribor 3 mois + 0.86	0,770	50 000,00	6 808,33	0,00	6 412,97
20007/116103 TIR1	N	0,00	B-1	250 980,00	0,91	C	Taux fixe à 3,98 % à barrière 5.50 % sur Euribor 12 mois (post-fixé)	4,040	250 980,00	10 183,23	0,00	0,00
20008/08S07201	N	0,00	A-1	588 000,00	0,99	V	(TAG 06 M-Floor -0.07 sur TAG 06 M) + 0.07	0,000	588 000,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		13 897 413,35					1 102 666,66	158 875,48	0,00	2 119,01
200012/LT010017/CO2969#001	N	0,00	A-1	678 000,00	2,79	V	TAM + 0.12	0,000	226 000,00	0,00	0,00	0,00
200034/00311953/CO2054#008	N	0,00	A-1	2 466 666,59	9,25	F	Taux fixe à 2.63 %	2,700	266 666,68	63 105,39	0,00	0,00
200036/00311953/CO2054#009	N	0,00	A-1	1 500 000,00	10,00	F	Taux fixe à 2.67 %	2,740	150 000,00	39 082,13	0,00	0,00
200037/00311953/CO2054#005	N	0,00	A-1	1 333 333,40	10,00	V	Euribor 03 M + 0.37	0,240	133 333,32	1 653,00	0,00	0,00
200038/00311953/CO2054#006	N	0,00	A-1	1 466 666,68	10,25	V	Euribor 12 M + 0.37	0,240	133 333,33	1 720,62	0,00	0,00
200039/00311953/CO2054#007	N	0,00	A-1	1 466 666,68	10,25	V	Euribor 12 M + 0.37	0,240	133 333,33	1 720,62	0,00	0,00
200041/LT101526/CO6578#001	N	0,00	A-1	1 237 380,00	10,71	V	Euribor 3 mois +0.43	0,310	20 000,00	2 403,53	0,00	58,44
200045/00386283/CO7117#001	N	0,00	A-1	1 874 350,00	12,71	F	Taux fixe à 2.4 %	2,460	20 000,00	45 612,80	0,00	1 977,97
200046/00386283/CO7117#002	N	0,00	A-1	1 874 350,00	12,71	V	Euribor 03 M + 0.43	0,310	20 000,00	3 577,39	0,00	82,60
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		146 320,20					0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	146 320,20	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		53 816 320,92					8 458 065,37	1 320 366,30	0,00	415 912,62

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
200013/116103 TIR2	CREDIT AGRICOLE	2 204 800,00	580 000,00	1	15,00		Taux fixe 3.98% à barrière	Taux fixe 3.98% à barrière	47 260,00	Taux fixe 3.98% à barrière	4,040	23 404,61	0,00	1,08
200017/MON212335	SFIL CAFFIL	11 453 934,54	3 014 277,14	1	15,00		5.5% sur Euribor 12 M(Postfixé)	5.5% sur Euribor 12 M(Postfixé)	165 816,78	Taux fixe 4.2% à barrière	4,310	118 689,94	0,00	5,60
20007/116103 TIR1	CREDIT AGRICOLE	2 295 200,00	250 980,00	1	16,00		5.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.05%)	5.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.05%)	9 846,00	Taux fixe 3.98% à barrière	4,040	10 183,23	0,00	0,47
							5.5% sur Euribor 12 M(Postfixé)	5.5% sur Euribor 12 M(Postfixé)		Taux fixe 3.98% à barrière				
TOTAL (B)		15 953 934,54	3 845 257,14						222 922,78			152 277,78	0,00	7,15
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		15 953 934,54	3 845 257,14						222 922,78			152 277,78	0,00	7,15

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	39	0	0	0	0	
	% de l'encours	92,58	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	49 824 743,58	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	7,15	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 845 257,14	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	08/04/2015

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
L	202 - Frais d'étude, d'élaboration, de modifications et de révision des documents d'urbanisme	5	08/04/2015
L	2031 - Frais d'études, de recherche et de développement	5	08/04/2015
L	2033 - Frais d'insertion	5	08/04/2015
L	204111 - Subventions d'équipement versées - Etat - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204112 - Subventions d'équipement versées - Etat - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204121 - Subventions d'équipement versées - Régions - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204122 - Subventions d'équipement versées - Régions - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204131 - Subventions d'équipement versées - Départements - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204132 - Subventions d'équipement versées - Départements - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2041411 - Subventions d'équipement versées - Communes du GFP - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	2041412 - Subventions d'équipement versées - Communes du GFP - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2041481 - Subventions d'équipement versées - Autres communes - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	2041482 - Subventions d'équipement versées - Autres communes - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2041511 - Subventions d'équipement versées GFP de rattachement - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	2041512 - Subventions d'équipement versées - GFP de rattachement - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2041581 - Subventions d'équipement versées - Autres groupements biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	2041582 - Subventions d'équipement versées - Autres groupements - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204171 - Subventions d'équipement versées - Autres epl - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204172 - Subventions d'équipement versées - Autres epl - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	20421 - Subventions d'équipmt versées aux pers de droit privé - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	20422 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204411 - Subventions d'équipmt en nature aux organismes publics - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204412 - Subventions d'équipement en nature aux organismes publics - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204421 - Subventions d'équipmt en nature aux pers de droit privé biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	204422 - Subventions d'équipement en nature aux personnes de droit privé bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2051 - Logiciels	3	08/04/2015
L	208 - Autres immobilisations incorporelles	5	08/04/2015
L	2152 - Installations de voirie	10	08/04/2015
L	21538 - Autres réseaux	10	08/04/2015
L	21571 - matériel roulant	10	08/04/2015
L	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	10	08/04/2015
L	2158 - Autres installations techniques, matériel et outillage technique	10	08/04/2015
L	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	15	08/04/2015
L	2182 - Matériel de transport PTAC n'excède pas 3,5 tonnes	7	08/04/2015
L	2182 - Matériel de transport PTAC supérieur à 3,5 tonnes	10	08/04/2015
L	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5	08/04/2015
L	2184 - Mobilier	10	08/04/2015
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	10	08/04/2015
L	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	15	08/04/2015
L	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	30	08/04/2015
L	21532 - Réseaux d'assainissement	30	08/04/2015
L	2132 - Immeuble de rapport	30	08/04/2015

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		8 458 100,00	I 8 458 100,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		8 458 100,00	8 458 100,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	7 355 400,00	7 355 400,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	1 102 700,00	1 102 700,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	8 458 100,00	0,00	0,00	8 458 100,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		15 087 300,00	III 15 087 300,00
Ressources propres externes de l'année (a)		2 199 530,00	2 199 530,00
10222	FCTVA	1 550 000,00	1 550 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participation pour dépassement de COS	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	500 000,00	500 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276348	Créance Autres communes	149 530,00	149 530,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		12 887 770,00	12 887 770,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	26 840,00	26 840,00
28031	<i>Frais d'études</i>	4 910,00	4 910,00
2804111	<i>Subv. Etat : Bien mobilier, matériel</i>	39 000,00	39 000,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	7 950,00	7 950,00
28041511	<i>GFP rat : Bien mobilier, matériel</i>	49 090,00	49 090,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	110 570,00	110 570,00
28041582	<i>GFP : Bâtiments, installations</i>	383 230,00	383 230,00
2804172	<i>Autres EPL : Bâtiments, installations</i>	980,00	980,00
280421	<i>Privé : Bien mobilier, matériel</i>	42 450,00	42 450,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	254 940,00	254 940,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bâtiments, installat°</i>	4 020,00	4 020,00
2804422	<i>Sub nat privé - Bâtiments et installat°</i>	380,00	380,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	174 650,00	174 650,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	3 300,00	3 300,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	40 560,00	40 560,00
281531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	199 480,00	199 480,00
281532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	14 910,00	14 910,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	43 290,00	43 290,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	27 430,00	27 430,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	201 520,00	201 520,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	810,00	810,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	249 070,00	249 070,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	242 020,00	242 020,00
28184	<i>Mobilier</i>	203 450,00	203 450,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	448 950,00	448 950,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
4818	<i>Charges à étaler</i>	460 800,00	460 800,00
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 220 600,00	2 220 600,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	7 432 570,00	7 432 570,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	15 087 300,00	0,00	0,00	0,00	15 087 300,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 8 458 100,00
Ressources propres disponibles	IV 15 087 300,00
Solde	V = IV – II (6) 6 629 200,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				2 217 905,17	681 066,82	460 710,44	1 076 127,91
2012	FRAIS D'ETUDE	60	12/07/2012	128 785,16	102 583,16	26 202,00	0,00
2013	FRAIS D'ETUDE	60	12/07/2012	346 254,91	189 329,09	78 462,90	78 462,92
2014	FRAIS D'ETUDE	60	12/07/2012	739 854,98	282 710,61	152 381,46	304 762,91
2015	FRAIS D'ETUDE	60	12/07/2012	547 530,12	106 443,96	112 568,08	328 518,08
2016	FRAIS D'ETUDE	60	12/07/2012	455 480,00	0,00	91 096,00	364 384,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 03		Intitulé de l'opération : Aménagement Chomedey/Vanier		Date de la délibération : 31/01/2011	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	9 519 750,66	158 311,55	0,00	158 311,55	
458103 Aménagement Chomedey/Vanier (5)	9 519 750,66	158 311,55	0,00	158 311,55	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	9 519 750,66	158 311,55	0,00	158 311,55	
RECETTES (b)	9 469 329,23	208 732,98	0,00	208 732,98	
458203 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	9 469 329,23	208 732,98	0,00	208 732,98	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	9 469 329,23	208 732,98	0,00	208 732,98	

N° opération : 05		Intitulé de l'opération : Travaux pour tiers 41 rue du Général De Gaulle		Date de la délibération : 20/11/2008	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	3 829,59	0,00	0,00	0,00	
454105 Travaux pour tiers 41 rue du Général De Gaulle (5)	3 829,59	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	3 829,59	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	3 829,59	0,00	3 829,59	
454205 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	3 829,59	0,00	3 829,59	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 05		Intitulé de l'opération : Travaux pour tiers 41 rue du Général De Gaulle			Date de la délibération : 20/11/2008
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	3 829,59	0,00	3 829,59	

N° opération : 06		Intitulé de l'opération : Travaux pour tiers 41 bis et 45 rue du Général De Gaulle			Date de la délibération : 16/12/2010
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	8 503,56	0,00	0,00	0,00	
454106 Travaux pour tiers 41 bis et 45 rue du Général De Gaulle (5)	8 503,56	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	8 503,56	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	8 503,56	0,00	8 503,56	
454206 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	8 503,56	0,00	8 503,56	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	8 503,56	0,00	8 503,56	

N° opération : 07		Intitulé de l'opération : Piste cyclable rue Bachot			Date de la délibération : 08/04/2015
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	8 837,16	29 362,84	0,00	29 362,84	
458107 Piste cyclable rue Bachot (5)	8 837,16	29 362,84	0,00	29 362,84	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	8 837,16	29 362,84	0,00	29 362,84	
RECETTES (b)	0,00	38 200,00	0,00	38 200,00	
458207 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	38 200,00	0,00	38 200,00	

N° opération : 07		Intitulé de l'opération : Piste cyclable rue Bachot		Date de la délibération : 08/04/2015	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	38 200,00	0,00	38 200,00	

N° opération : 0801		Intitulé de l'opération : Voie et arrêts de bus rue Kléber		Date de la délibération : 25/06/2015	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00	
458108 Voie et arrêts de bus rue Kléber (5)	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00	
RECETTES (b)	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00	
458208 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00	

N° opération : 0802		Intitulé de l'opération : Travaux pour tiers 8 rue Simard		Date de la délibération : 23/03/2016	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
454108 Travaux pour tiers 8 rue Simard (5)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	

N° opération : 0802		Intitulé de l'opération : Travaux pour tiers 8 rue Simard			Date de la délibération : 23/03/2016
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
RECETTES (b)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
454208 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	

N° opération : 09		Intitulé de l'opération : Travaux pour tiers Cheminée Fra For			Date de la délibération : 23/03/2016
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	
454109 Travaux pour tiers Cheminée Fra For (5)	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	
454209 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	

N° opération : 10		Intitulé de l'opération : Travaux pour tiers 13 rue Largentier			Date de la délibération : 23/03/2016
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
454110 Travaux pour tiers 13 rue Largentier (5)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 10	Intitulé de l'opération : Travaux pour tiers 13 rue Largentier			Date de la délibération : 23/03/2016
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
454210 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					3 609 563,70	2 250 377,47										53 094,74	160 814,28	
A.A.P.E.I.	2002	P	HEBERGEMENT RUE PIERRE GERDY	CREDIT FONCIER DE FRANCE	763 000,00	464 533,00	13,00	T	R	C.N.E	4,150	R	LIVRET A	4,190	A-1		13 407,00	34 106,00
A.D.A.P.T.	2003	P	LOCAUX HEBERG. 24, RUE DE LA PAIX	SOCIETE GENERALE	200 000,00	52 901,60	3,00	M	F	TAUX FIXE	4,430	F	TAUX FIXE	4,550	A-1		2 068,82	16 352,38
Association LA PORTE OUVERTE	2011	P	EXTENSION DU CHRS	CAISSE DES DEPOTS	210 000,00	195 429,24	32,00	A	R	LIVRET A	2,050	R	LIVRET A	0,550	A-1		1 074,86	5 602,23
Association LA PORTE OUVERTE	2011	P	REHABILITATION	CAISSE DES DEPOTS	665 000,00	595 938,22	22,00	A	R	LIVRET A	2,050	R	LIVRET A	0,550	A-1		3 277,66	25 556,65
CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE	2000	C	CENTRE REEDUCATION PASTEUR	CAISSE D'EPARGNE CHAMPARDENNE	1 753 163,70	935 020,50	12,00	M	F	TAUX FIXE	5,760	F	TAUX FIXE	3,690	A-1		33 184,46	77 918,40
S.A. HLM MON LOGIS	2005	P	EXTENSION POINT POLICE DARMSTADT	CAISSE DES DEPOTS	18 400,00	6 554,91	4,00	A	R	LIVRET A	2,450	R	LIVRET A	1,250	A-1		81,94	1 278,62

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					106 489 878,74	59 018 854,52											1 762 945,89	5 777 767,63
AUBE IMMOBILIER	1997	C	REFIN QUOTE PART EMP 95410 (LOGTS)	CREDIT AGRICOLE MUTUEL AUBE	184 615,76	33 566,30	4,00	A	V	TAM	3,030	V	TAM	0,400	A-1		135,31	8 391,65
AUBE IMMOBILIER	1996	P	11 LOGTS 32 RUE COURTALON (REFIN.)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	539 364,62	235 641,08	7,00	A	F	TAUX FIXE	4,800	V	EURIBOR 12 M	0,850	A-1		2 036,33	31 818,31
AUBE IMMOBILIER	1996	P	15 LOGTS 32 RUE COURTALON (REFIN.)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	782 673,25	315 074,11	7,00	A	F	TAUX FIXE	4,780	V	EURIBOR 12 M	0,650	A-1		2 047,98	47 704,34
AUBE IMMOBILIER	1995	P	20 LOGTS 32 RUE COURTALON (REFIN.)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	689 276,13	297 673,42	8,00	A	F	TAUX FIXE	4,320	R	EURIBOR 12 M	0,450	A-1		1 339,53	40 863,28
AUBE IMMOBILIER	1996	P	26 LOGTS COURTALON/VALSUZENAY	CREDIT D' EQUIPEMENT DES PME	223 947,61	84 454,94	8,00	T	F	TAUX FIXE	5,960	R	EURIBOR 3M	0,550	A-1		448,42	10 197,28
AUBE IMMOBILIER	2000	P	2 LOGTS RUE COURTALON	CREDIT LOCAL DE FRANCE	94 518,39	45 347,70	9,00	T	R	EURIBOR 3 M	2,770	V	TAM	0,280	A-1		124,64	4 191,12
AUBE IMMOBILIER	1958	P	CITE JARDINS BD BLANQUI	CAISSE DES DEPOTS	144 692,41	4 154,45	0,00	A	F	TAUX FIXE	0,780	F	TAUX FIXE	2,000	A-1		83,11	4 154,45
AUBE IMMOBILIER	2008	P	COMPACTAGE	CREDIT LOCAL DE FRANCE	20 090 594,43	16 969 275,52	19,00	A	C	CMS10GBP	3,620	C	CMS10GBP	3,570	E-5		615 899,85	502 644,53
AUBE IMMOBILIER	2005	P	COMPACTAGE 10 PRETS CDC (LOGTS)	CAISSE DES DEPOTS	7 406 238,58	4 406 774,48	12,00	A	R	LIVRET A	2,440	R	LIVRET A	1,340	A-1		59 050,78	340 946,50
AUBE IMMOBILIER	2005	P	COMPACTAGE 2 PRETS CDC (LOGTS)	CAISSE DES DEPOTS	472 404,83	294 686,15	10,00	A	F	TAUX FIXE	5,920	F	TAUX FIXE	5,920	A-1		17 445,42	22 441,37
AUBE IMMOBILIER	1957	P	IMMEUBLE R CHARLES DUTREIX	CAISSE DES DEPOTS	18 293,88	1 021,79	1,00	A	F	TAUX FIXE	0,770	F	TAUX FIXE	2,000	A-1		20,44	505,84
AUBE IMMOBILIER	2008	X Amortissement libre	COMPACTAGE	CAISSE D'EPARGNE CHAMPARDENNE	1 477 395,39	1 025 381,79	19,00	A	V	EURIBOR12M	3,140	C	LIBOR 12M	3,090	E-4		32 124,36	88 767,61
ICF HABITAT NORD-EST	1999	P	REFINANC. EMP 86/371 (LOGTS)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	694 710,17	148 915,00	3,00	A	F	TAUX FIXE	4,620	F	TAUX FIXE	4,070	A-1		6 060,84	47 671,80

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ICF HABITAT NORD-EST	1999	P	REFINANC. EMP 86/372 (LOGTS)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	533 114,21	114 276,09	3,00	A	F	TAUX FIXE	4,620	F	TAUX FIXE	4,070	A-1		4 651,04	36 582,89
ICF HABITAT NORD-EST	1986	P	REHAB. 42 LOGTS TROUVASSOT	CAISSE DES DEPOTS	858 559,33	336 733,49	8,00	A	R	LIVRET A	4,240	R	LIVRET A	1,270	A-1		14 218,84	34 886,78
S.A. HLM MON LOGIS	1980	P	100 LOGTS AVE CHOMEDEY	CAISSE DES DEPOTS	8 643,86	1 505,00	4,00	A	F	TAUX FIXE	3,050	F	TAUX FIXE	3,350	A-1		50,42	357,83
S.A. HLM MON LOGIS	1978	P	100 LOGTS AVE CHOMEDEY	CAISSE DES DEPOTS	88 024,06	8 236,79	1,00	A	F	TAUX FIXE	2,990	F	TAUX FIXE	3,600	A-1		296,52	4 045,58
S.A. HLM MON LOGIS	1977	P	100 LOGTS AVE CHOMEDEY	CAISSE DES DEPOTS	155 650,45	14 564,89	1,00	A	F	TAUX FIXE	2,990	F	TAUX FIXE	3,600	A-1		524,34	7 153,67
S.A. HLM MON LOGIS	1977	P	100 LOGTS AVE CHOMEDEY	CAISSE DES DEPOTS	26 205,99	2 452,28	1,00	A	F	TAUX FIXE	2,990	F	TAUX FIXE	3,600	A-1		88,28	1 204,42
S.A. HLM MON LOGIS	1978	P	100 LOGTS AVE CHOMEDEY	CAISSE DES DEPOTS	116 303,36	10 457,72	2,00	A	F	TAUX FIXE	3,050	F	TAUX FIXE	3,350	A-1		350,33	5 142,77
S.A. HLM MON LOGIS	2008	P	CONTRAT CDC EX SCIC	CAISSE DES DEPOTS	120 595,90	41 808,77	4,00	A	F	TAUX FIXE	1,030	F	TAUX FIXE	1,000	A-1		418,09	10 296,71
S.A. HLM MON LOGIS	2010	P	CONTRAT CDC N°1176044	CAISSE DES DEPOTS	121 795,20	96 272,42	11,00	A	R	LIVRET A	3,680	R	LIVRET A	2,200	A-1		3 698,06	5 944,09
S.A. HLM MON LOGIS	2010	P	CONTRAT CDC N°1176049	CAISSE DES DEPOTS	5 154 229,18	3 972 336,08	10,00	A	R	LIVRET A	3,260	R	LIVRET A	2,200	A-1		117 568,63	295 999,58
S.A. HLM MON LOGIS	2010	P	CONTRAT CDC N°1176049 - foyer	CAISSE DES DEPOTS	274 104,83	211 251,09	10,00	A	R	LIVRET A	3,260	R	LIVRET A	2,200	A-1		6 252,36	15 741,43
S.A. HLM MON LOGIS	2010	P	CONTRAT CDC N°1177082	CAISSE DES DEPOTS	204 546,02	138 750,17	12,00	A	R	LIVRET A	2,320	R	LIVRET A	1,800	A-1		2 497,50	12 812,93
S.A. HLM MON LOGIS	2010	P	CONTRAT CDC N°1177085	CAISSE DES DEPOTS	2 171 256,44	944 027,97	3,00	A	R	LIVRET A	2,840	R	LIVRET A	2,200	A-1		20 768,62	273 917,48
S.A. HLM MON LOGIS	2010	P	CONTRAT CDC N°1177088	CAISSE DES DEPOTS	2 591 084,30	1 887 364,97	11,00	A	R	LIVRET A	2,740	R	LIVRET A	2,200	A-1		41 522,03	166 497,42
S.A. HLM MON LOGIS	2010	P	CONTRAT CDC N°1176053	CAISSE DES DEPOTS	9 431 882,14	4 017 440,71	3,00	S	R	LIVRET A	5,590	R	LIVRET A	1,790	A-1		198 492,34	1 074 739,44
S.A. HLM MON LOGIS	1978	P	FOYER GAI PRINTEMPS	CAISSE DES DEPOTS	25 428,50	4 961,81	7,00	A	F	TAUX FIXE	0,930	F	TAUX FIXE	1,000	A-1		49,62	687,84
S.A. HLM MON LOGIS	1979	P	FOYER HANDICAPES MENTAUX	CAISSE DES DEPOTS	12 363,62	1 555,72	2,00	A	F	TAUX FIXE	2,700	F	TAUX FIXE	2,950	A-1		45,89	503,56
S.A. HLM MON LOGIS	1979	P	FOYER HANDICAPES MENTAUX	CAISSE DES DEPOTS	31 404,50	4 304,30	3,00	A	F	TAUX FIXE	3,280	F	TAUX FIXE	3,600	A-1		154,95	1 384,35

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
S.A. HLM MON LOGIS	1981	P	FOYER HANDICAPES MENTAUX	CAISSE DES DEPOTS	1 509,25	323,24	5,00	A	F	TAUX FIXE	3,100	F	TAUX FIXE	3,350	A-1		10,83	60,45
S.A. HLM MON LOGIS	1977	P	FOYER HANDIC. RUE RESISTANCE	CAISSE DES DEPOTS	423 107,00	20 145,94	0,00	A	F	TAUX FIXE	2,990	F	TAUX FIXE	3,600	A-1		725,31	20 145,94
S.A. HLM MON LOGIS	1975	P	FOYER JEUNES FILLES CHOMEDEY	CAISSE DES DEPOTS	276 969,37	31 638,74	4,00	A	F	TAUX FIXE	0,870	F	TAUX FIXE	1,000	A-1		316,39	7 792,00
S.A. HLM MON LOGIS	2007	P	REFINANCEMENT PRÊTS 88330/1501	CREDIT MUTUEL	160 776,00	20 679,50	0,00	A	F	TAUX FIXE	3,850	F	TAUX FIXE	3,850	A-1		796,16	20 679,50
S.A. HLM MON LOGIS	2002	P	REHAB 76 LOGTS DARMSTADT	CAISSE DES DEPOTS	525 491,00	81 790,66	1,00	A	R	LIVRET A	2,460	R	LIVRET A	1,000	A-1		817,91	40 691,87
TROYES HABITAT	1999	C	REFINANC. EMP 95/330 (LOGTS)	CAISSE D'EPARGNE CHAMPARDENNE	212 217,42	101 999,00	10,00	T	R	EURIBOR3M	2,540	R	EURIBOR3M	0,230	A-1		223,38	8 470,94
TROYES HABITAT	1967	P	100 LOGTS GODARD PILLAVEINNE	CAISSE DES DEPOTS	387 052,81	3 562,20	0,00	A	F	TAUX FIXE	0,020	F	TAUX FIXE	0,000	A-1		0,00	3 562,20
TROYES HABITAT	1969	P	100 LOGTS GODARD PILLAVEINNE	CAISSE DES DEPOTS	38 705,28	992,47	2,00	A	F	TAUX FIXE	0,020	F	TAUX FIXE	0,000	A-1		0,00	330,82
TROYES HABITAT	1998	P	10 LOGTS ANCIEN STADE	CAISSE D'EPARGNE CHAMPARDENNE	69 266,43	31 705,09	7,00	M	F	TAUX FIXE	6,490	F	TAUX FIXE	6,300	A-1		1 894,23	3 614,61
TROYES HABITAT	1969	P	20 LOGTS LOMBARDS	CAISSE DES DEPOTS	10 235,43	614,11	3,00	A	F	TAUX FIXE	0,020	F	TAUX FIXE	0,000	A-1		0,00	204,71
TROYES HABITAT	1967	P	20 LOGTS QUARTIER LOMBARDS	CAISSE DES DEPOTS	81 041,90	1 620,81	0,00	A	F	TAUX FIXE	0,020	F	TAUX FIXE	0,000	A-1		0,00	1 620,81
TROYES HABITAT	1973	P	20 LOGTS R MAURICE ROMAGON	CAISSE DES DEPOTS	81 529,73	7 019,52	2,00	A	F	TAUX FIXE	0,860	F	TAUX FIXE	1,000	A-1		70,20	2 316,62
TROYES HABITAT	1979	P	220 LOGTS ZUP DES NOES	CAISSE DES DEPOTS	8 110,29	1 341,37	3,00	A	F	TAUX FIXE	2,680	F	TAUX FIXE	2,950	A-1		39,57	320,86
TROYES HABITAT	1979	P	220 LOGTS ZUP DES NOES	CAISSE DES DEPOTS	73 632,88	18 292,27	8,00	A	F	TAUX FIXE	0,930	F	TAUX FIXE	1,000	A-1		182,92	1 952,54
TROYES HABITAT	1998	P	2 PAV. RUE G. ROUALT	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	166 169,43	80 093,03	8,00	A	F	TAUX FIXE	5,860	F	TAUX FIXE	5,860	A-1		4 693,45	8 133,02
TROYES HABITAT	1997	P	44 LOGTS LANGEVIN	CAISSE DES DEPOTS	851 580,21	416 875,22	7,00	A	F	TAUX FIXE	6,000	F	TAUX FIXE	6,000	A-1		25 012,51	47 621,73
TROYES HABITAT	1998	P	4 PAV RUE F. SERQUEIL	CAISSE DES DEPOTS	349 539,01	139 507,38	7,00	A	F	TAUX FIXE	5,500	F	TAUX FIXE	5,500	A-1		7 672,91	13 650,39
TROYES HABITAT	2000	P	4 PAV RUE F. SERQUEIL(COMPL)	CAISSE DES DEPOTS	42 551,11	17 407,27	9,00	A	F	TAUX FIXE	5,500	F	TAUX FIXE	5,500	A-1		957,40	1 501,15

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TROYES HABITAT	1981	P	72 LOGTS NICOLAS CAMUSAT	CAISSE DES DEPOTS	127 447,38	32 233,38	6,00	A	F	TAUX FIXE	2,960	F	TAUX FIXE	3,350	A-1		1 079,82	4 939,60
TROYES HABITAT	1996	P	7 LOGTS BERCEAU ST NIZIER	CAISSE D'EPARGNE CHAMPARDENNE	312 520,49	101 622,00	6,00	T	R	EURIBOR3M	3,230	R	EURIBOR3M	0,390	A-1		370,26	16 036,02
TROYES HABITAT	1981	P	80 LOGTS PARC DES SPORTS	CAISSE DES DEPOTS	87 353,29	27 014,32	11,00	A	F	TAUX FIXE	1,090	F	TAUX FIXE	1,200	A-1		324,17	2 312,01
TROYES HABITAT	1976	P	80 LOGTS PARC DES SPORTS	CAISSE DES DEPOTS	1 052 401,30	184 456,04	5,00	A	F	TAUX FIXE	1,030	F	TAUX FIXE	1,200	A-1		2 213,47	29 833,22
TROYES HABITAT	1979	P	80 LOGTS RUE DE CHAILLOUET	CAISSE DES DEPOTS	55 628,65	9 685,02	4,00	A	F	TAUX FIXE	2,960	F	TAUX FIXE	3,350	A-1		324,45	2 302,93
TROYES HABITAT	1980	P	86 LOGTS RUE ANDRE MUTTER	CAISSE DES DEPOTS	112 217,72	30 824,13	9,00	A	F	TAUX FIXE	0,930	F	TAUX FIXE	1,000	A-1		308,24	2 946,23
TROYES HABITAT	1975	P	86 LOGTS RUE LOUIS MORIN	CAISSE DES DEPOTS	1 032 842,09	146 752,86	5,00	A	F	TAUX FIXE	0,840	F	TAUX FIXE	1,000	A-1		1 467,53	28 769,40
TROYES HABITAT	1998	P	8 LOGTS ETUD. E. HERRIOT	CAISSE DES DEPOTS	128 123,34	69 377,66	8,00	A	F	TAUX FIXE	6,000	F	TAUX FIXE	6,000	A-1		4 162,66	6 657,23
TROYES HABITAT	1999	P	ACQ. 2, RUE MICHELET	CAISSE D'EPARGNE CHAMPARDENNE	731 755,28	180 258,96	4,00	T	R	EURIBOR3M	2,790	R	EURIBOR3M	0,160	A-1		258,00	42 543,13
TROYES HABITAT	1980	P	CITE RUE MAURICE ROMAGON	CAISSE DES DEPOTS	8 842,04	1 797,43	7,00	A	F	TAUX FIXE	1,160	F	TAUX FIXE	1,200	A-1		21,57	247,68
TROYES HABITAT	1977	P	CITE RUE MAURICE ROMAGON	CAISSE DES DEPOTS	24 163,17	4 714,94	7,00	A	F	TAUX FIXE	0,910	F	TAUX FIXE	1,000	A-1		47,15	653,61
TROYES HABITAT	1955	P	CONST 156 LOGTS AV DU 1ER MAI	CAISSE DES DEPOTS	200 571,07	21 970,71	3,00	A	F	TAUX FIXE	1,650	F	TAUX FIXE	2,000	A-1		439,41	5 330,61
TROYES HABITAT	1999	P	CONST. 3 PAV RUE C. DUTREIX	CREDIT FONCIER DE FRANCE	191 951,30	28 201,86	9,00	A	F	TAUX FIXE	4,350	F	TAUX FIXE	1,450	A-1		352,52	19 951,54
TROYES HABITAT	1979	P	FOYER PERS AGEES R L. MORIN	CAISSE DES DEPOTS	46 268,28	9 028,24	7,00	A	F	TAUX FIXE	1,000	F	TAUX FIXE	1,000	A-1		90,28	1 251,56
TROYES HABITAT	1980	P	FOYER QUEBEC I	CAISSE DES DEPOTS	40 216,05	3 422,28	1,00	A	F	TAUX FIXE	3,020	F	TAUX FIXE	2,950	A-1		100,96	1 686,29
TROYES HABITAT	1979	P	FOYER QUEBEC II	CAISSE DES DEPOTS	14 757,06	1 326,86	2,00	A	F	TAUX FIXE	3,300	F	TAUX FIXE	3,350	A-1		44,45	652,54
TROYES HABITAT	1976	P	FOYER RUE CHARLES THIBAUT	CAISSE DES DEPOTS	312 444,26	26 900,97	2,00	A	F	TAUX FIXE	1,000	F	TAUX FIXE	1,000	A-1		269,01	8 877,92
TROYES HABITAT	1979	P	FOYER RUE VICTORIEN SARDOU	CAISSE DES DEPOTS	66 604,98	8 380,65	2,00	A	F	TAUX FIXE	2,720	F	TAUX FIXE	2,950	A-1		247,23	2 712,78

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TROYES HABITAT	1955	P	GRUPE 1ER MAI	CAISSE DES DEPOTS	11 235,49	1 230,82	3,00	A	F	TAUX FIXE	1,650	F	TAUX FIXE	2,000	A-1		24,62	298,60
TROYES HABITAT	1954	P	IMMEUBLES AVENUE 1ER MAI	CAISSE DES DEPOTS	188 352,29	15 626,35	2,00	A	F	TAUX FIXE	1,640	F	TAUX FIXE	2,000	A-1		312,53	5 105,98
TROYES HABITAT	1998	P	LOGTS LOMBARDS/HERRIOT	CAISSE DES DEPOTS	241 296,91	126 764,18	7,00	A	F	TAUX FIXE	5,500	F	TAUX FIXE	5,500	A-1		6 972,03	12 403,51
TROYES HABITAT	2000	P	LOGTS SIMART/ST NIZIER	CAISSE DES DEPOTS	752 531,03	410 471,56	9,00	A	F	TAUX FIXE	5,500	F	TAUX FIXE	5,500	A-1		22 575,94	35 397,81
TROYES HABITAT	1970	P	PROGRAMME 864 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	11 115,06	716,66	4,00	A	F	TAUX FIXE	0,000	F	TAUX FIXE	0,000	A-1		0,00	179,17
TROYES HABITAT	1969	P	PROGRAMME 864 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	208 949,67	10 150,35	2,00	A	F	TAUX FIXE	0,000	F	TAUX FIXE	0,000	A-1		0,00	3 383,46
TROYES HABITAT	1974	P	PR TRIENNAL LOMBARDS/SENARDES	CAISSE DES DEPOTS	1 442,17	186,82	7,00	A	F	TAUX FIXE	0,000	F	TAUX FIXE	0,000	A-1		0,00	23,35
TROYES HABITAT	1972	P	PSR SENARDES 100 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	31 962,46	3 835,48	6,00	A	F	TAUX FIXE	0,020	F	TAUX FIXE	0,000	A-1		0,00	639,25
TROYES HABITAT	1968	P	QUARTIER SENARDES	CAISSE DES DEPOTS	71 826,35	2 873,01	1,00	A	F	TAUX FIXE	0,020	F	TAUX FIXE	0,000	A-1		0,00	1 436,53
TROYES HABITAT	1968	P	QUARTIER SENARDES	CAISSE DES DEPOTS	287 305,42	11 492,19	1,00	A	F	TAUX FIXE	0,020	F	TAUX FIXE	0,000	A-1		0,00	5 746,11
TROYES HABITAT	2009	P	REAMENAGEMENT CDC PRÊT 1	CAISSE DES DEPOTS	442 189,12	329 810,96	15,00	S	R	INF FR XT	2,500	R	INF FR XT	2,120	A-2		6 364,01	19 113,43
TROYES HABITAT	2009	P	REAMENAGEMENT CDC PRÊT 2	CAISSE DES DEPOTS	412 898,31	267 127,03	11,00	S	R	INF FR XT	2,620	R	INF FR XT	2,120	A-2		5 518,97	21 818,05
TROYES HABITAT	2009	P	REAMENAGEMENT CDC PRÊT 5 IC	CAISSE DES DEPOTS	12 904 795,59	4 623 843,22	8,00	S	R	INF FR XT	2,740	R	INF FR XT	2,120	A-2		191 601,62	479 046,56
TROYES HABITAT	2009	P	REAMENAGEMENT CDC PRÊT 7	CAISSE DES DEPOTS	3 556 157,97	2 495 157,69	12,00	S	R	INF FR XT	2,560	R	INF FR XT	2,120	A-2		51 694,64	176 427,06
TROYES HABITAT	2009	P	REAMENAGEMENT CDC PRÊT 8 IC	CAISSE DES DEPOTS	16 378 250,49	11 911 956,20	11,00	S	R	INF FR XT	2,580	R	INF FR XT	2,120	A-2		246 106,46	972 929,00
TROYES HABITAT	2009	P	REAMENAGEMENT CDC PRÊT 9 TF	CAISSE DES DEPOTS	1 095 176,60	352 852,52	3,00	A	F	TAUX FIXE	3,550	F	TAUX FIXE	3,550	A-1		12 526,26	113 539,18
TROYES HABITAT	1997	P	REFINANC. EMP 84/210 (LOGTS)	CAISSE D'EPARGNE CHAMPARDENNE	546 246,18	65 748,00	2,00	T	R	EURIBOR3M	3,440	R	EURIBOR3M	0,370	A-1		193,32	37 040,00
TROYES HABITAT	1997	P	REFINANC. EMP 84/211 (LOGTS)	CAISSE D'EPARGNE CHAMPARDENNE	1 372 041,16	99 743,66	1,00	M	F	TAUX FIXE	6,450	F	TAUX FIXE	6,250	A-1		2 947,54	99 743,66

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TROYES HABITAT	1997	P	REFINANC. EMP 84/211 (LOGTS)	CAISSE D'EPARGNE CHAMPARDENNE	548 140,81	39 849,13	1,00	M	F	TAUX FIXE	6,430	F	TAUX FIXE	6,250	A-1		1 177,59	39 849,13
TROYES HABITAT	1997	P	REFINANC. EMP 85/240 (LOGTS)	CAISSE D'EPARGNE CHAMPARDENNE	220 667,25	26 559,00	2,00	T	R	EURIBOR3M	3,440	R	EURIBOR3M	0,370	A-1		78,09	14 963,00
TROYES HABITAT	1997	P	REFINANC. EMP 85/250 (LOGTS)	CAISSE D'EPARGNE CHAMPARDENNE	72 304,22	8 705,00	2,00	T	R	EURIBOR3M	3,440	R	EURIBOR3M	0,370	A-1		25,60	4 902,00
TROYES HABITAT	2000	P	REHAB 83 LOGTS 24/26 RUE THENARD	CAISSE DES DEPOTS	595 225,45	125 344,59	3,00	A	R	LIVRET A	3,170	R	LIVRET A	1,500	A-1		2 193,53	41 058,81
TROYES HABITAT	2001	P	REHAB 83 LOGTS 55, RUE LOMBARDS	CAISSE DES DEPOTS	573 406,79	149 136,52	3,00	A	R	LIVRET A	2,430	R	LIVRET A	0,750	A-1		1 491,37	36 729,50
TROYES HABITAT	2000	P	REHAB 88 LOGTS 122 BD HERRIOT	CAISSE DES DEPOTS	667 355,33	140 533,92	3,00	A	R	LIVRET A	3,180	R	LIVRET A	1,500	A-1		2 459,34	46 034,34
TROYES HABITAT	1995	P	REHAB. LOGTS 59/67, LOMBARDS	CAISSE DES DEPOTS	495 599,10	35 548,85	1,00	A	R	LIVRET A	4,240	R	LIVRET A	2,050	A-1		728,75	35 548,85
TROYES HABITAT	1995	P	REHAB. LOGTS RUE A. RENOIR	CAISSE DES DEPOTS	704 332,60	50 521,11	1,00	A	R	LIVRET A	4,240	R	LIVRET A	2,050	A-1		1 035,68	50 521,11
TROYES HABITAT	2000	P	RESIDENCE HANDIC ZAC MAROTS	CAISSE DES DEPOTS	681 300,77	107 281,84	4,00	A	R	LIVRET A	3,780	R	LIVRET A	2,050	A-1		2 199,28	26 009,67
TROYES HABITAT	2008	P	SCIC BEAU TOQUAT 1	CAISSE DES DEPOTS	276 400,24	31 947,54	1,00	A	F	TAUX FIXE	1,160	F	TAUX FIXE	1,000	A-1		319,53	31 947,54
TROYES HABITAT	2008	P	SCIC BEAU TOQUAT 2	CAISSE DES DEPOTS	62 232,67	29 724,34	5,00	A	F	TAUX FIXE	1,030	F	TAUX FIXE	1,000	A-1		297,24	4 831,66
TROYES HABITAT	2008	P	SCIC BEAU TOQUAT 3	CAISSE DES DEPOTS	29 631,60	10 272,85	4,00	A	F	TAUX FIXE	1,070	F	TAUX FIXE	1,000	A-1		102,73	2 530,00
TOTAL GENERAL					110 099 442,44	61 269 231,99											1 816 040,63	5 938 581,91

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	213 909,02
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	9 804 100,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	10 018 009,02
Recettes réelles de fonctionnement	II	79 956 570,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	12,53
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2015-14-20-02-DEP Charpak travaux rénovation groupe scolaire Dépenses	1 015 000,00	0,00	1 015 000,00	249 978,80	715 530,00	49 491,20	0,00
2015-14-20-02-REC Charpak travaux rénovation groupe scolaire Recettes	411 510,00	0,00	411 510,00	123 451,00	288 050,00	9,00	0,00
2016-14-50-01-DEP Création équipement jeunesse parc Moulins Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	350 000,00	3 150 000,00
2016-14-50-01-REC Création équipement jeunesse parc Moulins Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	90 730,00	105 860,00	952 710,00
2015-14-70-01-DEP Modernisation des Halles Dépenses	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	2 352,00	485 000,00	522 648,00	190 000,00
2014-14-10-01-DEP Mutation urbaine au coeur de Troyes Dépenses	5 090 700,00	0,00	5 090 700,00	140 615,74	1 214 000,00	1 220 400,00	2 515 684,26
2014-14-10-01-REC Mutation urbaine au coeur de Troyes Recettes	1 830 700,00	0,00	1 830 700,00	0,00	486 030,00	391 800,00	952 870,00
2015-14-80-01-DEP Requalification place Saint Pierre Dépenses	2 640 000,00	0,00	2 640 000,00	248 290,38	700 000,00	1 691 709,62	0,00
2015-14-80-01-REC Requalification place Saint Pierre Recettes	553 000,00	0,00	553 000,00	0,00	314 440,00	238 560,00	0,00
2013-14-30-01-DEP Subvention OPAH-RU 2012-2017 Dépenses	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00	446 491,65	260 000,00	300 000,00	1 793 508,35
2013-14-30-01-REC Subventions OPAH-RU 2012-2017 Recettes	1 120 000,00	0,00	1 120 000,00	178 000,00	104 000,00	120 000,00	718 000,00
2013-14-40-01-DEP Vassaules construction salle polyvalente Dépenses	1 550 000,00	0,00	1 550 000,00	37 891,91	480 000,00	1 032 108,09	0,00
2013-14-40-01-REC Vassaules construction salle polyvalente Recettes	984 430,00	0,00	984 430,00	143 884,20	133 970,00	706 575,80	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette : Amendes de police			
Reste à employer au 01/01/N :			0,00
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
13	1342	Amendes de police	1 100 000,00
Total recettes			1 100 000,00
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
23	2315	Travaux de voirie	1 100 000,00
Total dépenses			1 100 000,00
Reste à employer au 31/12/N :			0,00

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	1 100 000,00	Total Dépenses
		1 100 000,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		250,00	1,80	251,80	218,30	16,15	234,45
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE	C	33,00	0,00	33,00	31,10	0,00	31,10
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	C	60,00	0,50	60,50	57,70	0,00	57,70
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	8,00	0,00	8,00	7,80	0,00	7,80
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	24,00	0,00	24,00	23,10	0,00	23,10
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE	A	51,00	0,50	51,50	33,50	12,50	46,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	14,00	0,00	14,00	13,80	0,00	13,80
DIRECTEUR	A	5,00	0,15	5,15	5,00	0,15	5,15
REDACTEUR	B	35,00	0,65	35,65	26,70	3,50	30,20
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	9,00	0,00	9,00	8,80	0,00	8,80
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	10,00	0,00	10,00	9,80	0,00	9,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		429,00	1,00	430,00	387,10	10,80	397,90
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE	C	55,00	0,00	55,00	53,80	0,00	53,80
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	164,00	1,00	165,00	148,20	0,00	148,20
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	41,00	0,00	41,00	40,00	0,00	40,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	48,00	0,00	48,00	47,50	0,00	47,50
AGENT DE MAITRISE	C	23,00	0,00	23,00	23,00	0,00	23,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
INGENIEUR	A	21,00	0,00	21,00	12,10	3,80	15,90
INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	10,00	0,00	10,00	8,90	1,00	9,90
TECHNICIEN	B	26,00	0,00	26,00	16,00	6,00	22,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	14,00	0,00	14,00	12,00	0,00	12,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	13,00	0,00	13,00	12,60	0,00	12,60
FILIERE SOCIALE (d)		108,00	0,00	108,00	94,20	6,00	100,20
AGENT SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	65,00	0,00	65,00	56,30	6,00	62,30

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	2,00	0,00	2,00	1,40	0,00	1,40
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	14,00	0,00	14,00	13,00	0,00	13,00
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	15,00	0,00	15,00	12,60	0,00	12,60
EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS	B	8,00	0,00	8,00	7,90	0,00	7,90
MONITEUR-EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		100,00	0,00	100,00	87,80	0,50	88,30
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE	C	63,00	0,00	63,00	56,20	0,00	56,20
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	20,00	0,00	20,00	18,10	0,00	18,10
INFIRMIER CADRE DE SANTE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
MEDECIN DE 2EME CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
MEDECIN HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,50	0,50
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
PUERICULTRICE CADRE DE SANTE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE	A	5,00	0,00	5,00	4,50	0,00	4,50
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		24,00	0,00	24,00	18,70	3,00	21,70
CONSEILLER DES A.P.S	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR DES A.P.S	B	12,00	0,00	12,00	8,80	3,00	11,80
EDUCATEUR DES A.P.S PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	6,00	0,00	6,00	5,90	0,00	5,90
EDUCATEUR DES A.P.S PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
OPERATEUR A.P.S	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		76,00	5,42	81,42	70,30	7,47	77,77
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ERE CLASSE	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2EME CLASSE	C	13,00	0,00	13,00	11,80	0,00	11,80
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	12,00	0,50	12,50	12,50	0,00	12,50
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	9,00	2,00	11,00	4,17	5,68	9,85
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	3,00	0,00	3,00	2,70	0,00	2,70
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
CONSERVATEUR EN CHEF DU PATRIMOINE	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 2EME CATEGORIE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE	A	12,00	2,92	14,92	13,13	1,79	14,92
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	A	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
FILIERE ANIMATION (i)		40,00	0,00	40,00	34,30	3,00	37,30
ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE	C	4,00	0,00	4,00	2,80	0,00	2,80
ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE	C	25,00	0,00	25,00	20,50	3,00	23,50
ANIMATEUR	B	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		33,00	0,00	33,00	30,50	0,00	30,50
BRIGADIER	C	8,00	0,00	8,00	7,50	0,00	7,50
BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
CHEF DE POLICE MUNICIPALE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
GARDIEN	C	13,00	0,00	13,00	11,00	0,00	11,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		29,00	0,00	29,00	0,00	27,80	27,80
ADJOINT A L'ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,80	0,80
AGENT COMPTABLE DES CENTRES SOCIAUX	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
AGENT D'ENTRETIEN MAISON DU TOURISME	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
AGENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ASSISTANTE MATERNELLE	C	21,00	0,00	21,00	0,00	21,00	21,00
ATTACHE DE PRESSE CONTRACTUEL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CHARGE DE MISSIONS ANIMATIONS SPORTIVES	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
COORDONNATEUR MAISON DE QUARTIER	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
EDUCATEUR SPORTIF	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1 089,00	8,22	1 097,22	941,20	74,72	1 015,92

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT A L'ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	C	OTR	388	0,00	3-4	CDI
ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE	C	ANIM	340	0,00	A : CDI CIRCULAIRE DU 31/03/2006	CDI
ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE	C	ANIM	340	0,00	A : CDI CIRCULAIRE DU 31/03/2006	CDI
ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE	C	ANIM	340	0,00	A : CDI CIRCULAIRE DU 31/03/2006	CDI
AGENT COMPTABLE DES CENTRES SOCIAUX	C	OTR	409	0,00	3-4	CDI
AGENT D'ENTRETIEN MAISON DU TOURISME	C	OTR	348	0,00	A : L1224-3 DU CODE DU TRAVAIL	CDI
AGENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	C	OTR	454	0,00	A : ART 9 LOI 2001-2 DU 3 JANVIER 2001	CDI
AGENT SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	S	342	0,00	A : LOI 2012-347 DU 12 MARS 2012	CDI
AGENT SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	S	342	0,00	3-2	CDD
AGENT SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	S	342	0,00	3-2	CDD
AGENT SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	S	342	0,00	3-2	CDD
AGENT SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	S	342	0,00	3-2	CDD
AGENT SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	S	342	0,00	3-2	CDD
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	CULT	367	0,00	3-2	CDD
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	CULT	367	0,00	3-2	CDD
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	CULT	367	0,00	3-2	CDD
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	CULT	367	0,00	3-2	CDD
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	CULT	367	0,00	3-2	CDD
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	CULT	367	0,00	3-2	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ASSISTANTE MATERNELLE	C	OTR		0,00	A : LOI 2005-706 DU 27 JUN 2005	CDI
ATTACHE	A	ADM	423	0,00	3-2	CDD
ATTACHE	A	ADM	588	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE	A	ADM	379	0,00	3-2	CDD

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE	A	ADM	379	0,00	3-2	CDD
ATTACHE	A	ADM	703	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE	A	ADM	423	0,00	3-2	CDD
ATTACHE	A	ADM	625	0,00	A : LOI 2012-347 DU 12 MARS 2012	CDI
ATTACHE	A	ADM	759	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	3-2	CDD
ATTACHE	A	ADM	588	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE	A	ADM	703	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE	A	ADM	801	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE	A	ADM	500	0,00	3-3-2°	CDD
CHARGEE DE MISSIONS ANIMATIONS SPORTIVES	B	OTR	374	0,00	A : L1224-3 DU CODE DU TRAVAIL	CDI
COORDONNATEUR MAISON DE QUARTIER	A	OTR	625	0,00	A : L1224-3 DU CODE DU TRAVAIL	CDI
DIRECTEUR	A	ADM	985	0,00	3-3-2°	CDD
EDUCATEUR DES A.P.S	B	SP	352	0,00	3-2	CDD
EDUCATEUR DES A.P.S	B	SP	356	0,00	3-2	CDD
EDUCATEUR DES A.P.S	B	SP	348	0,00	3-2	CDD
EDUCATEUR SPORTIF	B	OTR	418	0,00	A : L1224-3 DU CODE DU TRAVAIL	CDI
INGENIEUR	A	TECH	710	0,00	3-3-2°	CDI
INGENIEUR	A	TECH	668	0,00	3-2	CDD
INGENIEUR	A	TECH	668	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	458	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	864	0,00	3-4	CDI
MEDECIN HORS CLASSE	A	MS	1015	0,00	3-3-2°	CDD
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE	A	CULT	633	0,00	A : LOI 2012-347 DU 12 MARS 2012	CDI
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE	A	CULT	433	0,00	A : LOI 2012-347 DU 12 MARS 2012	CDI
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE	A	CULT	633	0,00	3-4	CDI
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE	A	CULT	499	0,00	3-4	CDI
REDACTEUR	B	ADM	348	0,00	3-2	CDD
REDACTEUR	B	ADM	356	0,00	3-3-2°	CDD
REDACTEUR	B	ADM	356	0,00	3-3-2°	CDD
REDACTEUR	B	ADM	393	0,00	A : L1224-3 DU CODE DU TRAVAIL	CDI
REDACTEUR	B	ADM	374	0,00	3-2	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	438	0,00	3-2	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	348	0,00	3-2	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	393	0,00	3-2	CDD

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TECHNICIEN	B	TECH	438	0,00	3-2	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	393	0,00	3-2	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	360	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				468 149,64		
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	C	ADM	340	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	C	ADM	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	C	ADM	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT ADMINSTRATIF DE 2EME CLASSE	C	ADM	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT ADMINSTRATIF DE 2EME CLASSE	C	ADM	340	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2EME CLASSE	C	CULT	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2EME CLASSE	C	CULT	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	343	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	342	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
AGENT SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	S	342	0,00	3-1	CDD
AGENT SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	S	342	0,00	3-1	CDD
AGENT SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	S	342	0,00	3-a°	CDD
AGENT SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	S	347	0,00	3-a°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
AGENT SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	S	342	0,00	3-a°	CDD
AGENT SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	S	342	0,00	3-1	CDD
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	CULT	352	0,00	3-a°	CDD
ATTACHE	A	ADM	423	0,00	3-a°	CDD
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE	C	MS	342	0,00	3-1	CDD
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE	C	MS	342	0,00	3-1	CDD
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE	C	MS	342	0,00	3-1	CDD
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE	C	MS	342	0,00	3-a°	CDD
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE	C	MS	342	0,00	3-1	CDD
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE	C	MS	342	0,00	3-a°	CDD
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE	C	MS	343	0,00	3-a°	CDD
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE	C	MS	342	0,00	3-1	CDD
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE	C	MS	342	0,00	3-1	CDD
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE	C	MS	342	0,00	3-1	CDD
COLLABORATEUR DE CABINET	A	OTR	1015	0,00	110-1	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		17 599,80	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		17 599,80	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		12 068,16	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		17 599,80	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		17 599,80	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		17 599,80	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		17 599,80	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		17 599,80	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		17 599,80	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT EMPLOI AVENIR		TECH		17 599,80	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT UNIQUE INSERTION - ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI		ADM		17 599,80	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT UNIQUE INSERTION - ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI		TECH		10 057,20	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT UNIQUE INSERTION - ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI		ANIM		10 057,20	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT UNIQUE INSERTION - ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI		CULT		17 599,80	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT UNIQUE INSERTION - ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI		TECH		15 085,20	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT UNIQUE INSERTION - ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI		TECH		10 057,20	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
CONTRAT UNIQUE INSERTION - ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI		ADM		17 599,80	A : CONTRAT DE DROIT PRIVE	CDD
DIRECTEUR DE CABINET	A	OTR	HORS ECHELLE A3 (dans la limite de 90%)	0,00	110-1	CDD
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	S	370	0,00	3-a°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	430	0,00	3-a°	CDD

VILLE DE TROYES - Budget Principal - BP - 2016

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
INGENIEUR	A	TECH	379	0,00	3-1	CDD
REDACTEUR	B	ADM	360	0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				468 149,64		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Troyes (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
- REGIE INTERESSEE	TROYES PARC AUTO	SAEM TROYES PARC AUTO	SAEM	0,00
- AFFERMAGE	SOCIETE DES EAUX DE L AGGLOMERATION TROYENNE	SOCIETE DES EAUX DE L AGGLOMERATION TROYENNE	SA	0,00
- AFFERMAGE	CAMPLUCHE SARL (CAMPING)	CAMPLUCHE SARL (CAMPING)	SARL	0,00
- AFFERMAGE	FOURRIERE SARL JB	FOURRIERE SARL JB	SARL	0,00
Détention d'une part du capital				
-	SAEM TROYES PARC AUTO	SAEM TROYES PARC AUTO	SAEM	314 700,00
-	SA SEM ENERGIE	SA SEM ENERGIE	SEM	456 300,00
-	SEMTAC	SEMTAC TECHNOPOLE DE L'AUBE EN CHAMPAGNE	SAEM	7 600,00
-	SPL XDEMAT	SPL XDEMAT	SPL	15,50
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	TROYES HABITAT	TROYES HABITAT	OPH	23 194 009,44
-	AUBE IMMOBILIER	AUBE IMMOBILIER	OPH	23 713 051,73
-	PLURIHABITAT MON LOGIS	PLURIHABITAT MON LOGIS	ESH	11 518 423,68
-	ICF HABITAT NORD EST	ICF HABITAT NORD EST		599 924,58
-	A.P.E.I	A.P.E.I	ASSOCIATION LOI 1901	464 533,00
-	L'ADAPT	L'ADAPT		52 901,60
-	LA PORTE OUVERTE	LA PORTE OUVERTE	ASSOCIATION LOI 1901 MEMBRE DE L'UNIOSS	791 367,46
-	COS CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE	COS CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE		935 020,50
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- ASSOCIATION	THEATRE DE LA MADELEINE SCENE CONVENTIONNEE	THEATRE DE LA MADELEINE SCENE CONVENTIONNEE	ASSOCIATION LOI 1901	419 400,00
- ASSOCIATION	LECTURE ET LOISIRS	LECTURE ET LOISIRS	ASSOCIATION LOI 1901	168 400,00
-	MAISON DE L'OUTIL ET DE LA PENSEE OUVRIERE	MAISON DE L'OUTIL ET DE LA PENSEE OUVRIERE	ASSOCIATION LOI 1901	114 154,00
- ASSOCIATION	ASSOCIATION JEUNESSE POUR DEMAIN	ASSOCIATION JEUNESSE POUR DEMAIN	ASSOCIATION LOI 1901	88 717,00
- ASSOCIATION	ASSOCIATION AUBOISE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES	ASSOCIATION AUBOISE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES	ASSOCIATION LOI 1901	66 737,00
Autres				
- CONTRIBUTION AUX EPA	LA MAISON DU BOULANGER CENTRE CULTUREL	LA MAISON DU BOULANGER CENTRE CULTUREL	EPA	2 014 500,00
- CONTRIBUTION EPA	CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SOCIALE CMAS	CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SOCIALE CMAS	EPA	2 193 000,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
GRAND TROYES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION		FINANCEMENT PAR FPU	0,00
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VILLAGE VACANCES DE LAMOURA		50% REPARTIS PAR 12EME ET 50% REPARTIS SELON LA POPULATION DE CHAQUE MEMBRE	0,00
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'AUBE		AU PRORATA DES TRAVAUX ENGAGES	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CENTRE MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE CMAS		-	SPA	Non
SERVICE MEDICO SOCIAL	CENTRE MEDICO SOCIAL ET PEDAGOGIQUECHANTELOUP	01/07/1966	-	SPA	Non
CULTUREL	MAISON DU BOULANGER CENTRE CULTUREL	01/12/2010	10 - 30/09/2010	SPA	Oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
BUDGET PATRIMOINE	BUDGET PATRIMOINE	20/03/1997	5 - 20/03/1997	21100374400011	SPA	Oui
STATIONNEMENT	SAEM TROYES PARC AUTO	01/01/2002	14 - 17/10/2002	30192183900066	SPA	Oui
OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE	OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE	01/01/2015	1 - 08/04/2015	21100374400011	SPA	Non

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	18,15	0,00	13 093 210,00	-1,49
TFPB	0,00	0,00	24,36	0,00	15 952 670,00	1,00
TFPNB	0,00	0,00	17,45	0,00	33 870,00	1,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par Le Maire,
A Troyes, le

Délibéré par le conseil municipal, réunie en session

A Troyes, le

Les membres du conseil municipal,

BAROIN François	
-----------------	--

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - VILLE DE TROYES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)

Numéro SIRET : 21100374400904

POSTE COMPTABLE : TRESORIER TROYES MUNICIPALE

M. 14

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif

voté par nature

BUDGET ANNEXE : Patrimoine Industriel (3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	8
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	12
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	13
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	15
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	16
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	18
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	20

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	14 330,00	13 000,00	13 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	50,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	450,00	0,00	0,00
61522	Entretien bâtiments	1 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	200,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	12 630,00	13 000,00	13 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	780,00	660,00	660,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	780,00	660,00	660,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		15 110,00	13 660,00	13 660,00

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)</i>	<i>32 650,00</i>	<i>32 700,00</i>	<i>32 700,00</i>
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>32 650,00</i>	<i>32 700,00</i>	<i>32 700,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		32 650,00	32 700,00	32 700,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	47 760,00	46 360,00	46 360,00
---	------------------	------------------	------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	46 360,00
--	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	8 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00	19 310,00	19 310,00
752	Revenus des immeubles	35 000,00	19 310,00	19 310,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 760,00	27 050,00	27 050,00
7788	Produits exceptionnels divers	4 760,00	27 050,00	27 050,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		47 760,00	46 360,00	46 360,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	47 760,00	46 360,00	46 360,00
---	------------------	------------------	------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	46 360,00
--	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	35 150,00	32 700,00	32 700,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	2 000,00	2 000,00
168748	Dettes - Autres communes	32 650,00	30 700,00	30 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		35 150,00	32 700,00	32 700,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		35 150,00	32 700,00	32 700,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	35 150,00	32 700,00	32 700,00
--	------------------	------------------	------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 700,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 500,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 500,00	0,00	0,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	32 650,00	32 700,00	32 700,00
28232	Immeubles de rapport (affectation)	32 650,00	32 700,00	32 700,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		32 650,00	32 700,00	32 700,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		32 650,00	32 700,00	32 700,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	35 150,00	32 700,00	32 700,00
--	-----------	-----------	-----------

+	RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
---	----------------------------------	------

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
---	--	------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 700,00
---	---	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

II
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00				0,000	0,000			N	-
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					50 000,00									

VILLE DE TROYES - Patrimoine Industriel - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					50 000,00									
30/6760019	VILLE DE TROYES	28/05/2004	24/06/2005	25/06/2006	50 000,00	F	Taux fixe à 3,38 %	3,380	3,380		A	P	O	A-1
Total général					50 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *In fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

II
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		885,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	885,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M/TP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		19 500,28				3 645,18	659,11	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		19 500,28				3 645,18	659,11	0,00	0,00	0,00

VILLE DE TROYES - Patrimoine Industriel - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Categorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
30/6760019	N	0,00	A-1	19 500,28	4,48	F	Taux fixe à 3,38 %	3,380	3 645,18	659,11	0,00	0,00
Total général		0,00		20 385,28					3 645,18	659,11	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts décaissés » (intérêts réglés à l'échéance) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

II – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

II
A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						Autres indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6)	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turne)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	95,66	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	19 500,28	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	08/04/2015

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 - Frais d'étude, d'élaboration, de modifications et de révision des documents d'urbanisme	5	08/04/2015
L	2031 - Frais d'études, de recherche et de développement	5	08/04/2015
L	2033 - Frais d'insertion	5	08/04/2015
L	204111 - Subventions d'équipement versées - Etat - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204112 - Subventions d'équipement versées - Etat - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204121 - Subventions d'équipement versées - Régions - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204122 - Subventions d'équipement versées - Régions - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204131 - Subventions d'équipement versées - Départements - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204132 - Subventions d'équipement versées - Départements - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2041411 - Subventions d'équipement versées - Communes du GFP - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	2041412 - Subventions d'équipement versées - Communes du GFP - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2041481 - Subventions d'équipement versées - Autres communes - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	2041482 - Subventions d'équipement versées - Autres communes - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2041511 - Subventions d'équipement versées GFP de rattachement - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	2041512 - Subventions d'équipement versées - GFP de rattachement - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2041581 - Subventions d'équipement versées - Autres groupements biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	2041582 - Subventions d'équipement versées - Autres groupements - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204171 - Subventions d'équipement versées - Autres epl - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204172 - Subventions d'équipement versées - Autres epl - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	20421 - Subventions d'équipmt versées aux pers de droit privé - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	20422 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204411 - Subventions d'équipmt en nature aux organismes publics - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204412 - Subventions d'équipement en nature aux organismes publics - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204421 - Subventions d'équipmt en nature aux pers de droit privé biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	204422 - Subventions d'équipement en nature aux personnes de droit privé bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2051 - Logiciels	3	08/04/2015
L	208 - Autres immobilisations incorporelles	5	08/04/2015
L	2152 - Installations de voirie	10	08/04/2015
L	21538 - Autres réseaux	10	08/04/2015
L	21571 - matériel roulant	10	08/04/2015
L	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	10	08/04/2015
L	2158 - Autres installations techniques, matériel et outillage technique	10	08/04/2015
L	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	15	08/04/2015
L	2182 - Matériel de transport PTAC n'excède pas 3,5 tonnes	7	08/04/2015
L	2182 - Matériel de transport PTAC supérieur à 3,5 tonnes	10	08/04/2015
L	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5	08/04/2015
L	2184 - Mobilier	10	08/04/2015
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	10	08/04/2015
L	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	15	08/04/2015
L	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	30	08/04/2015
L	21532 - Réseaux d'assainissement	30	08/04/2015
L	2132 - Immeuble de rapport	30	08/04/2015

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		30 700,00	I 30 700,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		30 700,00	30 700,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	30 700,00	30 700,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	30 700,00	0,00	0,00	30 700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		32 700,00	III 32 700,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participation pour dépassement de COS	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		32 700,00	32 700,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28232	Immeubles de rapport (affectation)	32 700,00	32 700,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	32 700,00	0,00	0,00	0,00	32 700,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	30 700,00
Ressources propres disponibles	IV	32 700,00
Solde	V = IV – II (6)	2 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

II – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PJM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Voir du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement du fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (malade, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par Le Maire,
A Troyes, le

Délibéré par le conseil municipal, réunie en session
A Troyes, le
Les membres du conseil municipal,

BAROIN François	
-----------------	--

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - VILLE DE TROYES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)

Numéro SIRET : 21100374400938

POSTE COMPTABLE : TRESORIER TROYES MUNICIPALE

M. 14

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif

voté par nature

BUDGET ANNEXE : Stationnement payant (3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	5
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	6
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	8

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	10
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	14
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	16
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	17
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	22
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	24

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 252 820,00	1 508 120,00	1 508 120,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 200,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	4 300,00	4 300,00	4 300,00
6064	Fournitures administratives	500,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	924 500,00	925 520,00	925 520,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	199 300,00	199 300,00
6156	Maintenance	13 500,00	13 500,00	13 500,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	3 500,00	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	25 000,00	25 000,00	25 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	181 320,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	97 500,00	334 000,00	334 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	330 860,00	335 110,00	335 110,00
6331	Versement de transport	2 300,00	1 950,00	1 950,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 200,00	930,00	930,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 000,00	1 850,00	1 850,00
64111	Rémunération principale titulaires	181 360,00	186 740,00	186 740,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 000,00	8 220,00	8 220,00
64118	Autres indemnités titulaires	40 000,00	44 570,00	44 570,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	35 000,00	31 600,00	31 600,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	60 000,00	58 510,00	58 510,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	740,00	740,00
014	Atténuations de produits	810 000,00	890 430,00	890 430,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	810 000,00	890 430,00	890 430,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	211 640,00	195 950,00	195 950,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	211 640,00	195 950,00	195 950,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	4 820,00	4 820,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	720,00	720,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 000,00	4 000,00	4 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	100,00	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 609 320,00	2 934 430,00	2 934 430,00

023	Virement à la section d'investissement	405 380,00	351 650,00	351 650,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	7 300,00	35 600,00	35 600,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	7 300,00	35 600,00	35 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		412 680,00	387 250,00	387 250,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	3 022 000,00	3 321 680,00	3 321 680,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 321 680,00
--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

VILLE DE TROYES - Stationnement payant - BP - 2016

- (7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 022 000,00	3 321 680,00	3 321 680,00
70321	Stationnement et location voie publique	3 012 000,00	3 311 690,00	3 311 690,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	10 000,00	9 990,00	9 990,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 022 000,00	3 321 680,00	3 321 680,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 022 000,00	3 321 680,00	3 321 680,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 321 680,00
--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	161 320,00	300 610,00	300 610,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	51 300,00	51 300,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	180 410,00	180 410,00
2138	Autres constructions	0,00	17 000,00	17 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	13 000,00	13 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	25 900,00	25 900,00
2184	Mobilier	149 570,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 750,00	13 000,00	13 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	20 000,00	28 400,00	28 400,00
2313	Constructions	0,00	28 400,00	28 400,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	20 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		181 320,00	329 010,00	329 010,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	7 130,00	7 130,00
1345	Part. non réalis. aire station. non tran	0,00	7 130,00	7 130,00
16	Emprunts et dettes assimilées	340 160,00	348 660,00	348 660,00
1641	Emprunts en euros	186 540,00	194 780,00	194 780,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	8 000,00	8 000,00
168748	Dettes - Autres communes	145 620,00	145 880,00	145 880,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		340 160,00	355 790,00	355 790,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		521 480,00	684 800,00	684 800,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	521 480,00	684 800,00	684 800,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	684 800,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

VILLE DE TROYES - Stationnement payant - BP - 2016

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	92 770,00	0,00	0,00
1345	Part. non réalis. aire station. non tran	92 770,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	286 130,00	286 130,00
1641	Emprunts en euros	0,00	286 130,00	286 130,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		92 770,00	286 130,00	286 130,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 030,00	3 420,00	3 420,00
10222	FCTVA	8 030,00	3 420,00	3 420,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	8 000,00	8 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		16 030,00	11 420,00	11 420,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		108 800,00	297 550,00	297 550,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	405 380,00	351 650,00	351 650,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	7 300,00	35 600,00	35 600,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	3 300,00	3 300,00
28152	Installations de voirie	0,00	150,00	150,00
281538	Autres réseaux	0,00	350,00	350,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 600,00	19 800,00	19 800,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 500,00	2 800,00	2 800,00
28184	Mobilier	0,00	4 100,00	4 100,00
28188	Autres immo. corporelles	1 200,00	5 100,00	5 100,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		412 680,00	387 250,00	387 250,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		412 680,00	387 250,00	387 250,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	521 480,00	684 800,00	684 800,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
--	-------------

VILLE DE TROYES - Stationnement payant - BP - 2016

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				684 800,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

II

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					6 150 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					6 150 000,00									
32/MIN23660EUR	SFIL CAFFIL	20/12/2005	31/05/2008	01/01/2009	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4,11 %	4,110	4,110		A	P	O	A-1
33/MIN236773EUR/MOB1	SFIL CAFFIL	13/12/2005	30/05/2008	01/12/2008	850 000,00	V	Euribor 06 M + 0,04	4,960	5,100		S	P	O	A-1
34/MIN236773EUR/MOB2	SFIL CAFFIL	13/12/2005	30/05/2008	01/06/2009	1 300 000,00	F	Taux fixe à 4,61 %	4,610	4,690		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
					0,00			0,000	0,000				N	-
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour MEFP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

VILLE DE TROYES - Stationnement payant - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					1 849 519,92									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					1 849 519,92									
26/16103 TIR1	VILLE DE TROYES	30/04/2001	28/1/2001	28/1/2003	200 803,60	C	(TAM+Floor -0.12 sur TAM) + 0.12	3,530	3,530		A	X Amortissement libre	O	B-1
27/16103 TIR1	VILLE DE TROYES	30/04/2001	28/1/2001	28/1/2003	148 716,32	C	(TAM+Floor -0.12 sur TAM) + 0.12	3,530	3,530		A	X Amortissement libre	O	B-1
28/MR221404/01	VILLE DE TROYES	01/06/2004	14/12/2004	01/12/2005	1 500 000,00	F	Taux fixe à 3,95 %	3,950	4,010		A	X Amortissement libre	O	A-1
Total général					7 999 519,92									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

II
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00			0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 926 886,10					194 770,52	176 815,80	0,00	154 675,92
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 926 886,10					194 770,52	176 815,80	0,00	154 675,92
32/MIN236605EUR	N	0,00	A-1	3 388 822,46	22,00	F	Taux fixe à 4,11 %	4,110	91 308,95	139 280,60	0,00	135 151,34
33/MIN236773EUR/MOB1	N	0,00	A-1	737 198,72	22,42	V	Euribor 01 M + 0,04	0,000	18 416,32	0,00	0,00	0,00
34/MIN236773EUR/MOB2	N	0,00	A-1	800 864,92	7,42	F	Taux fixe à 4,61 %	4,680	85 045,25	37 535,20	0,00	19 524,58
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		40 228,93					0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	40 228,93	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE TROYES - Stationnement payant - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		468 954,38					145 877,48	18 844,06	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		468 954,38					145 877,48	18 844,06	0,00	0,00	
26/16103 TR1	N	0,00	B-1	21 934,30	0,91	C	Taux fixe à 3,98 % à barrière 5,50 % sur Euribor 12 mois (post-fixé)	4,040	21 934,30	887,53	0,00	0,00	
27/16103 TR1	N	0,00	B-1	16 250,87	0,91	C	Taux fixe à 3,98 % à barrière 5,50 % sur Euribor 12 mois (post-fixé)	4,040	16 250,87	657,56	0,00	0,00	
28/MIR221404/01	N	0,00	A-1	430 769,21	3,92	F	Taux fixe à 3,95 %	4,010	107 692,31	17 298,97	0,00	0,00	
Total général		0,00		5 436 069,41					340 648,00	195 659,86	0,00	154 675,92	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf: la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

II – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

II
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat (1))	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes honorifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux; taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
26/116103 TIR1	VILLE DE TROYES	200 803,60	21 934,30	1	14,00		Taux fixe 3,98% à barrière 5,5% sur Euribor 12 M(Positifé)	Taux fixe 3,98% à barrière 5,5% sur Euribor 12 M(Positifé)	0,00		4,040	887,53	0,00	0,40
27/116103 TIR1	VILLE DE TROYES	148 716,32	16 250,87	1	14,00		Taux fixe 3,98% à barrière 5,5% sur Euribor 12 M(Positifé)	Taux fixe 3,98% à barrière 5,5% sur Euribor 12 M(Positifé)	0,00		4,040	657,56	0,00	0,30
TOTAL (B)		349 519,92	38 185,17						0,00			1 545,09	0,00	0,70
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		349 519,92	38 185,17						0,00			1 545,09	0,00	0,70

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

II – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

II
A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						Autres indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6)	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turns)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	98,55	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 357 655,31	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,70	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	38 185,17	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	08/04/2015

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 - Frais d'étude, d'élaboration, de modifications et de révision des documents d'urbanisme	5	08/04/2015
L	2031 - Frais d'études, de recherche et de développement	5	08/04/2015
L	2033 - Frais d'insertion	5	08/04/2015
L	204111 - Subventions d'équipement versées - Etat - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204112 - Subventions d'équipement versées - Etat - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204121 - Subventions d'équipement versées - Régions - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204122 - Subventions d'équipement versées - Régions - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204131 - Subventions d'équipement versées - Départements - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204132 - Subventions d'équipement versées - Départements - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2041411 - Subventions d'équipement versées - Communes du GFP - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	2041412 - Subventions d'équipement versées - Communes du GFP - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2041481 - Subventions d'équipement versées - Autres communes - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	2041482 - Subventions d'équipement versées - Autres communes - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2041511 - Subventions d'équipement versées GFP de rattachement - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	2041512 - Subventions d'équipement versées - GFP de rattachement - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2041581 - Subventions d'équipement versées - Autres groupements biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	2041582 - Subventions d'équipement versées - Autres groupements - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204171 - Subventions d'équipement versées - Autres epl - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204172 - Subventions d'équipement versées - Autres epl - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	20421 - Subventions d'équipmt versées aux pers de droit privé - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	20422 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204411 - Subventions d'équipmt en nature aux organismes publics - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204412 - Subventions d'équipement en nature aux organismes publics - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204421 - Subventions d'équipmt en nature aux pers de droit privé biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	204422 - Subventions d'équipement en nature aux personnes de droit privé bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2051 - Logiciels	3	08/04/2015
L	208 - Autres immobilisations incorporelles	5	08/04/2015
L	2152 - Installations de voirie	10	08/04/2015
L	21538 - Autres réseaux	10	08/04/2015
L	21571 - matériel roulant	10	08/04/2015
L	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	10	08/04/2015
L	2158 - Autres installations techniques, matériel et outillage technique	10	08/04/2015
L	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	15	08/04/2015
L	2182 - Matériel de transport PTAC n'excède pas 3,5 tonnes	7	08/04/2015
L	2182 - Matériel de transport PTAC supérieur à 3,5 tonnes	10	08/04/2015
L	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5	08/04/2015
L	2184 - Mobilier	10	08/04/2015
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	10	08/04/2015
L	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	15	08/04/2015
L	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	30	08/04/2015
L	21532 - Réseaux d'assainissement	30	08/04/2015
L	2132 - Immeuble de rapport	30	08/04/2015

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		340 660,00	I 340 660,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		340 660,00	340 660,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	194 780,00	194 780,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	145 880,00	145 880,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	340 660,00	0,00	0,00	340 660,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		390 670,00	III 390 670,00
Ressources propres externes de l'année (a)		3 420,00	3 420,00
10222	FCTVA	3 420,00	3 420,00
10223	TLE	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participation pour dépassement de COS	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		387 250,00	387 250,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041582	GFP : Bâtiments, installations	3 300,00	3 300,00
28152	Installations de voirie	150,00	150,00
281538	Autres réseaux	350,00	350,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	19 800,00	19 800,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 800,00	2 800,00
28184	Mobilier	4 100,00	4 100,00
28188	Autres immo. corporelles	5 100,00	5 100,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	351 650,00	351 650,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	390 670,00	0,00	0,00	0,00	390 670,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	340 660,00
Ressources propres disponibles	IV	390 670,00
Solde	$V = IV - II$ (6)	50 010,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	0,00	8,00	7,80	0,00	7,80
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	C	7,00	0,00	7,00	6,80	0,00	6,80
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10,00	0,00	10,00	9,80	0,00	9,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Efficacités physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

II – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PJM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moir du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupe un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupe un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par Le Maire,
A Troyes, le

Délibéré par le conseil municipal, réunie en session

A Troyes, le

Les membres du conseil municipal,

BAROIN François	
-----------------	--

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - VILLE DE TROYES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)

Numéro SIRET : 21100374400953

POSTE COMPTABLE : TRESORIER TROYES MUNICIPALE

M. 14

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif

voté par nature

BUDGET ANNEXE : Opération de restauration immobilière (3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	8
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	10
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	11
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	13

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	740 000,00	884 640,00	884 640,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	107 000,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	633 000,00	884 640,00	884 640,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		740 000,00	884 640,00	884 640,00

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>440 000,00</i>	<i>799 000,00</i>	<i>799 000,00</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)</i>	<i>0,00</i>	<i>126 400,00</i>	<i>126 400,00</i>
7133	<i>Variat° en-cours de production biens</i>	<i>0,00</i>	<i>126 400,00</i>	<i>126 400,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		440 000,00	925 400,00	925 400,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 180 000,00	1 810 040,00	1 810 040,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 810 040,00
--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	215 000,00	399 500,00	399 500,00
74718	Autres participations Etat	215 000,00	399 500,00	399 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	225 000,00	399 500,00	399 500,00
774	Subventions exceptionnelles	225 000,00	399 500,00	399 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		440 000,00	799 000,00	799 000,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	740 000,00	1 011 040,00	1 011 040,00
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00	1 011 040,00	1 011 040,00
71351	Variat° stocks de produits (hors terrain)	740 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		740 000,00	1 011 040,00	1 011 040,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 180 000,00	1 810 040,00	1 810 040,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 810 040,00
--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	740 000,00	1 011 040,00	1 011 040,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	740 000,00	1 011 040,00	1 011 040,00
3354	Etudes et prestations de services	0,00	125 000,00	125 000,00
3355	Travaux	0,00	885 890,00	885 890,00
33581	Frais accessoires	0,00	150,00	150,00
3551	Produits finis (hors terrains aménagés)	740 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		740 000,00	1 011 040,00	1 011 040,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	740 000,00	1 011 040,00	1 011 040,00
--	-------------------	---------------------	---------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 011 040,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
 (2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
 (6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
 (8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	85 640,00	85 640,00
168748	Dettes - Autres communes	300 000,00	85 640,00	85 640,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		300 000,00	85 640,00	85 640,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		300 000,00	85 640,00	85 640,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	440 000,00	799 000,00	799 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	0,00	126 400,00	126 400,00
3354	Etudes et prestations de services	0,00	125 000,00	125 000,00
3355	Travaux	0,00	1 250,00	1 250,00
33581	Frais accessoires	0,00	150,00	150,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		440 000,00	925 400,00	925 400,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		440 000,00	925 400,00	925 400,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	740 000,00	1 011 040,00	1 011 040,00
---	------------	--------------	--------------

	+	
RESTES A REALISER N-1 (8)		0,00

	+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)		0,00

	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 011 040,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	08/04/2015

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
L	202 - Frais d'étude, d'élaboration, de modifications et de révision des documents d'urbanisme	5	08/04/2015
L	2031 - Frais d'études, de recherche et de développement	5	08/04/2015
L	2033 - Frais d'insertion	5	08/04/2015
L	204111 - Subventions d'équipement versées - Etat - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204112 - Subventions d'équipement versées - Etat - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204121 - Subventions d'équipement versées - Régions - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204122 - Subventions d'équipement versées - Régions - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204131 - Subventions d'équipement versées - Départements - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204132 - Subventions d'équipement versées - Départements - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2041411 - Subventions d'équipement versées - Communes du GFP - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	2041412 - Subventions d'équipement versées - Communes du GFP - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2041481 - Subventions d'équipement versées - Autres communes - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	2041482 - Subventions d'équipement versées - Autres communes - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2041511 - Subventions d'équipement versées GFP de rattachement - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	2041512 - Subventions d'équipement versées - GFP de rattachement - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2041581 - Subventions d'équipement versées - Autres groupements biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	2041582 - Subventions d'équipement versées - Autres groupements - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204171 - Subventions d'équipement versées - Autres epl - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204172 - Subventions d'équipement versées - Autres epl - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	20421 - Subventions d'équipmt versées aux pers de droit privé - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	20422 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204411 - Subventions d'équipmt en nature aux organismes publics - biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015
L	204412 - Subventions d'équipement en nature aux organismes publics - bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	204421 - Subventions d'équipmt en nature aux pers de droit privé biens mobiliers, matériel et études	5	08/04/2015

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	204422 - Subventions d'équipement en nature aux personnes de droit privé bâtiments et installations	15	08/04/2015
L	2051 - Logiciels	3	08/04/2015
L	208 - Autres immobilisations incorporelles	5	08/04/2015
L	2152 - Installations de voirie	10	08/04/2015
L	21538 - Autres réseaux	10	08/04/2015
L	21571 - matériel roulant	10	08/04/2015
L	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	10	08/04/2015
L	2158 - Autres installations techniques, matériel et outillage technique	10	08/04/2015
L	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	15	08/04/2015
L	2182 - Matériel de transport PTAC n'excède pas 3,5 tonnes	7	08/04/2015
L	2182 - Matériel de transport PTAC supérieur à 3,5 tonnes	10	08/04/2015
L	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5	08/04/2015
L	2184 - Mobilier	10	08/04/2015
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	10	08/04/2015
L	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	15	08/04/2015
L	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	30	08/04/2015
L	21532 - Réseaux d'assainissement	30	08/04/2015
L	2132 - Immeuble de rapport	30	08/04/2015

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		799 000,00	III 799 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participation pour dépassement de COS	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		799 000,00	799 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	799 000,00	799 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	799 000,00	0,00	0,00	0,00	799 000,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	0,00
Ressources propres disponibles	IV	799 000,00
Solde	V = IV – II (6)	799 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

VILLE DE TROYES - Opération de restauration immobilière - BP - 2016

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par Le Maire,
A Troyes, le

Délibéré par le conseil municipal, réunie en session

A Troyes, le

Les membres du conseil municipal,

BAROIN François	
-----------------	--

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le